

LE DEVOIR

Vol. CVI N° 246

LE DEVOIR, LE VENDREDI 30 OCTOBRE 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

Exode canadien pour les réfugiés de Québec

Plus du tiers des familles
d'origine népalaise
sont parties pour l'Ontario

ISABELLE PORTER
à Québec

La communauté de réfugiés népalais de Québec est en train de se vider, et tout indique que l'hémorragie n'est pas terminée. Au-delà des difficultés linguistiques, beaucoup partent pour l'Ontario parce qu'ils échouent à passer leur permis de conduire au Québec.

Plusieurs sources au sein de la communauté estiment qu'au moins 40 familles ont quitté la ville l'été dernier, en plus des 25 qui étaient parties l'année précédente, sur environ 200 familles. La plupart s'établissent dans la grande région de Toronto, à Windsor, London, Hamilton, Kitchener ou Waterloo.

Pour ceux qui restent, c'est décourageant, dit Bhima Maya Chhetri derrière le comptoir de son épicerie dans Limoilou. La communauté avait entrepris des démarches auprès de la Ville pour faire reconnaître son association. Or elle se demande maintenant si ça vaut la peine. « Pourquoi faire ça si tout le monde s'en va ? » dit-elle. « Cette année, pendant les fêtes de Dashara [une célébration traditionnelle très festive dans la communauté], ça a été vraiment tranquille. On n'a pas fêté beaucoup parce que tout le monde a déménagé. »

Sa famille s'en ira-t-elle à son tour? « Il faut y penser. On a besoin de notre communauté. On ne peut pas vivre tout seuls », dit-elle. « On a toutes sortes de clients. Des Indiens, des Québécois, mais 75% sont des clients népalais. »

La communauté népalaise est le plus grand groupe de réfugiés à s'être établi dans la capitale ces dernières années. Depuis 2008, entre 1000 et 1500 personnes en provenance des camps de réfugiés du Népal sont arrivées. À l'échelle du Canada, Québec est la ville à avoir accueilli le plus grand nombre de réfugiés de ces camps. Encore l'été dernier, de nouvelles familles sont arrivées.

VOIR PAGE A 10 : EXODE



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

Les familles justifient souvent leur départ par la nécessité pour les enfants d'apprendre l'anglais.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Viviane Michel, de Femmes autochtones du Québec, a dit espérer que cette vigile était la dernière.

FEMMES AUTOCHTONES

Une vigile pour être entendues... et pour être crues

SARAH R. CHAMPAGNE

Sous des fumées de sauge, pancartes de femmes disparues ou assassinées s'agitant, plusieurs centaines de personnes ont fait déborder l'esplanade de la Place des Arts jeudi soir, dans un ultime espoir « que [leur] appel ne soit pas ignoré pour une dernière et inacceptable fois », a d'abord lancé Mélissa Mollen Dupuis, représentante d'Idle No More. Le rassemblement voulait aussi démontrer aux femmes autochtones « qu'on les croit », a ajouté Viviane Michel, présidente de Femmes autochtones du Québec (FAQ).

La vigile organisée entre autres par des organismes autochtones montréalais servait à réitérer la revendication de mettre en place une commission d'enquête nationale sur les violences perpétrées contre les femmes autochtones. Le vent

soufflait fort, mais pas assez pour éteindre les lampions, protégés par la masse humaine.

C'est que la crise qui souffle tout aussi fort à Val-d'Or a ravivé l'urgence d'agir, même si la demande ne date pas d'hier. Après dix ans à affirmer que trop de femmes autochtones disparaissent ou sont assassinées, un rapport de la GRC qui en a fait état en 2014, des dizaines de recommandations, « il faut que les gouvernements se mettent en action, ici et maintenant », a clamé M^{me} Michel. « J'espère que ce sera la dernière vigile et que l'an prochain, c'est un pow-wow qu'on va célébrer », a quant à elle conclu M^{me} Mollen Dupuis.

VOIR PAGE A 10 : CRUES

Lire aussi : Les femmes de mauvaise réputation. Une chronique de Lise Payette. Page A 7

Pas d'étude sur le pétrole par train

Malgré les craintes de
Montréal, Québec ne
mandatera pas le BAPE et
annule l'évaluation prévue

ALEXANDRE SHIELDS

Le déraillement survenu jeudi en plein de cœur de Montréal ravive les inquiétudes sur les risques du transport par train, notamment en ce qui a trait aux convois pétroliers qui traverseront bientôt l'île, en direction de Belledune, au Nouveau-Brunswick. Mais malgré les demandes répétées de plusieurs municipalités, dont Montréal, le gouvernement Couillard n'entend pas mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour qu'il étudie cet important projet d'exportation de pétrole albertain.

Selon ce qu'a confirmé jeudi au Devoir le cabinet du ministre de l'Environnement David Heurtel, le gouvernement compte évaluer tout le dossier du transport de pétrole, dont le projet de Belledune, dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique (EES) de l'ensemble de la filière des énergies fossiles.

« Notre gouvernement a annoncé le 30 mai 2014, dans le cadre du plan d'action sur les hydrocarbures, une évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures. Cette évaluation portera sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, et un de ses cinq chantiers se penchera sur le volet du transport », a fait valoir l'attaché de presse du ministre, Guillaume Bérubé, par courriel.

Le gouvernement a commandé un total de 64 études dans le cadre de cette EES, dont 5 dans le cadre du volet portant sur le transport. Or, l'étude qui devait « dresser un état de situation des mesures de contrôle et de suivi du gouvernement du Québec » pour le transport

VOIR PAGE A 10 : PÉTROLE

BOMBARDIER

Québec déploie un parachute d'un milliard

GÉRARD BÉRUBÉ

C'est confirmé : le gouvernement libéral vole au secours de Bombardier en engageant 1 milliard de dollars américains dans la poursuite du programme CSeries. En Chambre, l'opposition à Québec a aussitôt dénoncé la nature risquée de l'aventure, qualifiant le gouvernement de « piètre négociateur ». Les employés et les acteurs de l'aéronautique ont plutôt applaudi une intervention gouvernementale stratégique en appui à une société phare de l'industrie aéronautique au Québec.

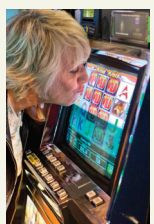
Bombardier cherchait des partenaires pour son programme CSeries. Le développement des appareils CS100 et CS300 cumule les retards et voit son coût dépasser désormais

VOIR PAGE A 10 : BOMBARDIER

Lire aussi : Le nerf de la guerre. Un éditorial de Jean-Robert Sansfaçon. Page A 6

Lire aussi : Un marché de dupe, dit l'opposition. Québec aurait dû investir dans le siège social, selon le PQ et la CAQ. Page A 7

AUJOURD'HUI



Zeitgeist : Le vice à peine caché de Madame B. Joblo rejoint Denise Bombardier au casino. Page B 10



Le Monde : Pékin largue la politique de l'enfant unique. Les couples étaient contraints depuis 1979. Page B 9



Petites annonces B 6
Avis légaux..... A 4
Décès..... B 6
Météo..... B 7
Mots croisés..... B 7
Sudoku..... B 8

PAYS VEDETTE
ESPAGNE
6 NOVEMBRE
7
PLACE BONAVENTURE

La
GRANDE DÉGUSTATION
DE Montréal 2015
VINS, BIÈRES ET SPIRITUEUX

THÉMATIQUES
GRENACHE
BULLES DU MONDE
Présentée par
AQAVBS SAQ

ACTUALITÉS

LES 20 ANS DU RÉFÉRENDUM DE 1995



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Vingt ans plus tard, les célèbres affiches du camp du Oui sont de retour, présentées jeudi par les leaders souverainistes Pierre Karl Péladeau (Parti québécois), Claudette Carbonneau (Oui Québec) et Sol Zanetti (Option nationale).

Dion suggère d'engager des fonds publics pour promouvoir l'indépendance

ROBERT DUTRISAC
Correspondant parlementaire à Québec

Stéphane Dion juge que c'est Pauline Marois qui avait raison : un chef péquiste ne doit pas promettre de tenir un référendum à moins d'avoir l'assurance de le gagner.

Aussi le député libéral, qui vient d'être réélu pour la huitième fois dans la circonscription de Saint-Laurent, propose à Pierre Karl Péladeau de se présenter aux prochaines élections de 2018 en affirmant qu'il ne tiendra pas de référendum, mais qu'il engagera « de l'argent des contribuables et une somme d'énergie considérable pour convaincre les Québécois de la nécessité de l'indépendance. »

« Si des majorités convaincantes et stables pour l'indépendance apparaissent alors dans les sondages, appuyées par le ralliement de groupes de toute sorte, il demandera, lors des élections subséquentes, le mandat de tenir un référendum, qui confirmerait l'existence d'un consensus pour la sécession du Québec », a livré Stéphane Dion dans une conférence prononcée, jeudi, lors d'un colloque à l'Université Laval placé sous le thème: La

démocratie référendaire dans les États plurinationaux.

« Je trouve que les fédéralistes et les indépendantistes se trompent », a déclaré au *Devoir* Stéphane Dion après s'être adressé à un parterre de près de 100 universitaires. « Ils disent tous les deux que Mme Marois aurait dû promettre un référendum, qu'elle ne peut pas laisser ça dans le flou. » Aux dernières élections, le chef péquiste était tiraillé entre des souverainistes qui réclamaient qu'elle

Pierre Karl Péladeau avait rejeté cette idée lors de la course au leadership

s'engage coûte que coûte à tenir un référendum dans le premier mandat et des fédéralistes qui exigeaient la même chose pour prouver qu'elle ne cachait pas son option.

« Pauline Marois s'est fait reprocher, de toutes parts, son flou quant à la possible tenue d'un référendum. A cette critique, elle répondait, avec raison, qu'il serait irresponsable de sa part de tenir un référendum sans assurance de le gagner. La question est donc de savoir comment dissiper le flou sur la tenue d'un autre référen-

dum sans risquer de jouer l'avenir du Québec aux dés de façon irresponsable », a fait valoir le père de la Loi sur la clarté référendaire dans sa conférence intitulée « L'originalité canadienne en matière de référendums : l'expérience des référendums nationaux et d'auto-détermination ».

C'est à titre personnel que Stéphane Dion a formulé sa proposition, qui n'engage que lui, a-t-il précisé.

Lors de la course à la chefferie péquiste, Pierre Karl Péladeau avait rejeté l'idée qu'un gouvernement péquiste recoure à des fonds publics pour promouvoir la souveraineté, une position que soutenait Bernard Drainville.

Philippe Couillard ne trouvera en Stéphane Dion un allié pour une reconnaissance constitutionnelle de la spécificité du Québec. « On veut tout négocier, l'ensemble », souligne le député. Il est très exigeant pour le Canada de procéder par la voie constitutionnelle, car chacun voudra que ses revendications — réforme du Sénat, statut des autochtones, demandes du Québec — soient considérées. Mais cette

impossibilité à changer la Constitution présente un avantage, selon lui. « On peut se consoler en disant : au moins, ça nous a aidés à sortir de l'obsession constitutionnelle quand on croyait que rien ne pouvait être fait sans changer la Constitution. »

Péladeau raille

Le chef du Parti québécois a tourné en dérision la proposition non sollicitée de M. Dion. « Est-ce qu'il a dit que l'État fédéral participerait également à cet exercice ? » a raillé Pierre Karl Péladeau dans un entretien avec *Le Devoir*. « Il s'est gardé une petite gêne ! » a-t-il poursuivi avant de pouffer de rire. M. Péladeau s'est dit « heureux » de voir l'élu libéral fédéral manifester son « intérêt » pour les enjeux liés au projet indépendantiste. « C'est intéressant de constater que contrairement à un certain nombre d'hommes et de femmes politiques, il considère que la souveraineté est toujours à l'ordre du jour », a-t-il affirmé. « Stéphane Dion est toujours surprenant », a-t-il conclu.

Avec Marco Bélair-Cirino
Le Devoir

PARTI QUÉBÉCOIS

PKP dévoilera les « modalités d'accession à la souveraineté » au plus tard en 2018

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire à Québec

Le chef du Parti québécois, Pierre Karl Péladeau, bataillera ferme afin de faire reconnaître une victoire à l'arraché du camp du Oui à un éventuel troisième référendum sur l'indépendance du Québec.

Il trouve « inusité, pour ne pas dire davantage », de voir des acteurs politiques exiger « autre chose que "50 % plus un" » avant de reconnaître la naissance d'un nouvel État. En faisant fi du principe de la simple majorité, « ils soustraient à une nation sa capacité de déterminer les modalités de son accession [à l'indépendance] », affirme-t-il au *Devoir* à la veille du 20^e anniversaire du référendum du 30 octobre 1995.

M. Péladeau n'entend pas négocier le cadre d'une nouvelle consultation sur l'indépendance du Québec avec Ottawa. Il offrira néanmoins un bon aperçu des « modalités d'accession à la souveraineté » retenues par le PQ avant les élections générales de 2018, indique-t-il, insistant sur le fait que le ressort de son engagement politique est de « faire du Québec un pays » — et non de diriger une province canadienne.

Pour y arriver, il dit retenir une leçon « très importante » du camp du Oui de 1995 : consentir le plus d'efforts possible au rassemblement des forces indépendantistes avant le coup d'envoi de la campagne référendaire. « À l'époque, il y a eu cette volonté de rassemblement », souligne-t-il, rappelant l'entrée en scène du jeune chef adéquate Mario Dumont dans le camp du Oui en juin 1995.

« Le Parti québécois n'a pas le monopole de la volonté de réaliser l'indépendance », a-t-il d'ailleurs martelé plus tôt aux côtés du chef d'Option nationale, Sol Zanetti, du président

du Bloc québécois, Mario Beaulieu, ainsi que de représentants des Organisations unies pour l'indépendance, du Mouvement national des Québécois et de la Société Saint-Jean-Baptiste.

M. Péladeau dit voir d'un bon œil ces groupes dont les membres ne sont pas tenus de « suivre les dictats d'un parti politique ». « Il y a une désaffection des jeunes à l'endroit des partis politiques. Le cynisme s'est emparé [d'eux] », estime-t-il. Le rôle limité des Québécois dans la vie politique — « un vote tous les quatre ans » —, conjugué à un gouvernement qui « en grande partie fait l'inverse de ce qu'il a dit durant la campagne électorale, [...] ça ne peut faire autrement que de cultiver ce cynisme », fait-il valoir.

Incitatifs économiques

M. Péladeau entend souligner à gros traits les incitatifs économiques à réaliser l'indépendance. Plusieurs chefs d'entreprise étaient bras dessus bras dessous avec les dirigeants du camp du Non à l'automne 1995. Ceux-ci ont peut-être succombé au « clientélisme » des fédéralistes, suggère M. Péladeau. « Ils ne voulaient pas s'aliéner le gouvernement fédéral », regrette-t-il, ajoutant du même soufflé que les entreprises québécoises reçoivent aujourd'hui des « peanuts » de la part d'Ottawa.

L'Institut québécois de recherche appliquée sur l'indépendance, dont l'ouverture est prévue cet automne, contribuera à démontrer en quoi la « fédération canadienne » n'est pas une « bonne affaire » et que l'indépendance permettra à tous les Québécois de « s'enrichir encore davantage », est-il persuadé. Cela dit, le « think tank » sera « indépendant » du PQ, insiste-t-il.

Le Devoir

« En 95, j'étais à Paris. J'étais à quand même six heures de décalage horaire. J'ai suivi l'actualité politique, mais pas énormément. »

Pierre Karl Péladeau, chef du PQ

Le prix Sakharov décerné à Badawi

Bruxelles — Le blogueur Raïf Badawi, de l'Arabie saoudite, est le lauréat du prestigieux prix Sakharov pour la liberté de l'esprit pour l'année 2015. Le prix lui a été décerné pour souligner la lutte pour la liberté d'expression, et l'annonce a été accueillie, jeudi, par une ovation debout lors d'une assemblée du Parlement européen à Strasbourg, en France. « J'exhorte le roi d'Arabie saoudite à le libérer afin qu'il puisse accepter son prix », a déclaré le président du Parlement, Martin Schulz. M. Schulz a décrit M. Badawi comme « un homme extrêmement bon, un homme

exemplaire qui s'est vu imposer l'une des punitions les plus horribles qui existent dans ce pays, une punition qui ne peut être qualifiée que de torture brutale ». Raïf Badawi, dont l'épouse et les trois enfants sont réfugiés à Sherbrooke, a été condamné à une peine de 10 ans d'emprisonnement dans son pays après avoir été reconnu coupable d'avoir insulté l'islam et d'avoir enfreint les lois saoudiennes sur la technologie avec son blogue. Il a également été condamné à recevoir 1000 coups de fouet. Parmi les lauréats précédents figurent le héros et ex-président sud-africain Nelson Mandela et la dissidente birmane Aung San Suu Kyi.

Associated Press



ABAT-JOUR ILLIMITÉS

L A M P S H A D E S

OBTENEZ
20% de rabais sur TOUS nos abat-jour et **40%** de rabais sur TOUS nos pieds de lampes

Présentez ce coupon au moment de l'achat. Excluant les commandes. Aucun ajustement de prix sur les commandes ou achats antérieurs. Valable du 30 octobre au 30 janvier 2016.

- Plus de 5,000 abat-jour en magasin.
- Le plus grand choix au Canada.
- Service de recouvrement sur mesure.
- Apportez votre pied de lampe pour un ajustement parfait.

Montréal : 4875, Jean-Talon Ouest • (514) 344-8555 • 1 (866) 747-8555
Laval : 2267, boul. Le Corbusier • (450) 682-8280
www.abatjourillimites.ca

LE DEVOIR

DOSSIER

RECONSTRUIRE LE CANADA

Justin Trudeau a été élu en promettant de défaire une série de décisions du gouvernement Harper. Justice, règles parlementaires, programmes sociaux : les libéraux peuvent-ils renverser la vapeur? Zoom sur un changement de culture à Ottawa.

À LIRE DEMAIN

UN DOSSIER D'HÉLÈNE BUZZETTI, MARIE VASTEL, GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ ET MARCO FORTIER

POUR LE TEXTE ET LE CONTEXTE

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Le doux déclin

CHRISTIAN RIOUX
à Paris

L' affiche s'étale sur les murs du métro parisien. Elle est en anglais. On y voit trois hommes séduisants au regard lubrique. Trois tombeurs de ces dames à la mode des années cinquante. Qui sont donc ces crooners américains en mal de succès parisiens? Les silhouettes semblent pourtant familières. Mais oui! Le grand spectacle « québécois » de cet automne à Paris est presque entièrement en anglais. Il se nomme *Forever Gentlemen* et met en scène trois tombeurs québécois, Garou, Roch Voisine et Corneille, qui reprennent des « standards » de Franck Sinatra, Dean Martin et Sammy Davis Jr.

Le hasard veut que cette affiche nostalgique d'une Amérique fantasmée par des Québécois pour des Français tapisse le métro parisien alors qu'en ce 30 octobre nous commémorons les 20 ans du référendum de 1995. Difficile de ne pas songer aux artistes québécois qui débarquaient à Paris il y a vingt ans à peine. Forte de son succès américain, Céline Dion se lançait à la conquête de la France avec des textes de Jean-Jacques Goldman. Luc Plamondon triomphait aux Victoires avec *Starmania* et le grand Denis Marleau débarquait avec Merz Variétés avant de séduire Avignon. Était-ce un hasard si, quelques mois plus tôt, reçu avec faste par Philippe Séguin, Jacques Parizeau avait gravi les marches du sénat comme s'il était le président d'une république québécoise à portée de main? Il n'était pas le seul à y croire.

Difficile de ne pas contempler le fossé qui sépare les images d'hier de celles d'aujourd'hui. Bien sûr, il n'y a pas que des crooners québécois à Paris. On me dira que le Cirque du Soleil vient de monter sa tente dans le bois de Boulogne. Mais ce symbole s'il en est un de la réussite culturelle québécoise depuis trente ans n'est-il pas aujourd'hui propriété de fonds chinois et américains?

Bien sûr, Robert Lepage a ouvert le Festival d'automne en septembre. Est-ce un hasard s'il l'a fait avec une œuvre, 887, qui n'a toujours pas été présentée chez nous? Sur fond de *Speak White*, le fabuleux poème de Michèle Lalonde, elle illustre l'amnésie qui frappe une province qui ne se souvient même plus que sa devise est... « je me souviens ».

Comment oublier aussi que tout cela survient deux semaines après l'élection d'un nouveau premier ministre canadien dont le triomphe ressemble à un mauvais *remake* de *Retour vers le futur*? Un premier ministre dont on a toutes les difficultés du monde à expliquer aux observateurs étrangers la « pensée » politique profonde tant celle-ci n'exprime, pour l'instant du moins, qu'un vide sidéral.



On me reprochera le titre de cette chronique, mais je n'en vois pas d'autre. À moins de sombrer dans l'idéologie, celle du progressisme certes devenu la religion du siècle, il faut bien reconnaître que s'il y a des sociétés qui progressent, il y en a d'autres qui déclinent, que s'il y a un temps pour l'un, il y a aussi un temps pour l'autre. Or, faute de regarder ce déclin en face, on ne comprend rien à rien.

De l'angle où j'observe les choses, de l'étranger, mais aussi très souvent du Québec, je ne crois pas exagéré de dire que, depuis vingt ans, le Québec a connu un lent déclin. Comme si l'élan qui le propulsait depuis les années 1960 s'était soudainement brisé en ce jour fatidique du 30 octobre 1995. Ce jour-là, il y a « quelque chose qui s'est cassé », disait fort justement Lucien Bouchard. Et il ne s'agit pas uniquement — et peut-être pas même d'abord — d'indépendance, mais de nos réflexes élémentaires de survie, comme en témoigne notre soudaine passion pour l'anglais et le bilinguisme. Histoire de s'immerger toujours un peu plus dans la mondialisation.

Certes, le déclin de Rome n'a pas oblitéré le génie de Saint-Augustin. Pourtant, des 24 bibliothèques publiques qu'il y avait à Rome au IV^e siècle, aucune n'a survécu aux invasions barbares. Oui, le déclin, ça existe!

Le problème — ou l'avantage, diront certains —, c'est que le déclin du Québec est doux. Il s'exprime sans tragique et même dans le rire. À preuve, ce fou rire compulsif, phénomène typiquement québécois, qui s'empare tous les quarts d'heure des animateurs de la radio d'État (ce qui nous empêche souvent de comprendre ce qu'ils disent). Dans l'endroit qui est probablement le plus pacifiste du monde (avec le Vatican, évidemment), ce déclin ne fait de mal à personne, sinon à quelques rares illuminés qui souffrent en silence de la niaiserie culturelle ambiante.

Le Québec, depuis le référendum de 1995, me fait irrémédiablement penser à cette chanson de Brigitte Fontaine intitulée *C'est normal*. Chaque fois que la chanteuse s'inquiète du bruit d'une explosion et des flammes qui s'élèvent de la maison, une voix posée et paisible lui intime de ne pas s'énerver en lui expliquant que tout cela a des causes parfaitement rationnelles. Bref, que tout est normal.

Certes, rien n'est jamais écrit d'avance, surtout en politique. Mais il m'arrive de penser que ce n'est pas de la politique que viendra le regain du Québec. Peut-être viendra-t-il de là où tout a vraiment commencé, quelque part au creux de la langue et de la culture. Certainement pas sur un air de Frank Sinatra.

crioux@ledevoir.com



Lise Thériault a paru ébranlée, au cours des derniers jours, par la tempête qui s'est abattue sur son ministère. Elle avait pleuré en pleine conférence de presse, vendredi dernier, en réagissant aux présumés abus de policiers de la Sûreté du Québec (SQ) envers des femmes autochtones à Val-d'Or.

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

La ministre Lise Thériault au repos forcé

Pierre Moreau la remplacera pour un moment indéterminé

MARCO FORTIER

Elle est reconnue comme une « toffe ». Mais elle doit se retirer pour des « raisons de santé ». Plongée dans une controverse après les révélations sur les femmes autochtones victimes d'abus, la ministre de la Sécurité publique, Lise Thériault, cède sa place pour un temps indéterminé à son collègue Pierre Moreau, qui garde aussi les Affaires municipales.

Des sources au gouvernement indiquent que la ministre Thériault a paru ébranlée, au cours des derniers jours, par la tempête qui s'est abattue sur son ministère. Elle avait pleuré en pleine conférence de presse, vendredi dernier, en réagissant aux présumés abus de policiers de la Sûreté du Québec (SQ) envers des femmes autochtones à Val-d'Or.

Depuis, les relations de la ministre avec la SQ sont tendues. Le Parti québécois (PQ) a aussi demandé la démission de la ministre, qui avait été informée en mai dernier des allégations d'abus envers les autochtones.

La ministre Thériault — qui est aussi vice-première ministre — « vit des moments difficiles », affirme un membre influent du gouvernement Couillard. « C'est très dur d'être sur la ligne de feu comme ça pour une question extrêmement délicate [comme les autochtones]. »

« C'est très dur d'être sur la ligne de feu comme ça pour une question délicate »

Un membre du gouvernement Couillard

Le gouvernement Couillard a annoncé l'absence temporaire de la ministre de 49 ans « pour des raisons de santé » et son remplacement par Pierre Moreau dans un communiqué laconique, en fin d'après-midi. Plus tôt dans la journée, une porte-parole avait dit que Lise Thériault souffrait d'une gastro. Radio-Canada a rapporté de son côté que la ministre doit s'absenter une semaine « pour des difficultés personnelles ».

Au conseil des ministres, Lise Thériault est perçue comme une « toffe » depuis son bras de fer avec les syndicats de la construction, en 2011. Alors ministre du Travail, elle avait tenu tête à la puissante Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et mis fin au placement syndical sur les chantiers de construction.

La ministre a eu du fil à retordre à la Sécurité

publique; elle s'est attiré de vives critiques pour sa réaction à la spectaculaire évasion en hélicoptère de trois détenus de la prison d'Orsainville, à Québec. Elle avait déclaré avoir reçu des informations contradictoires sur l'événement, ce qu'une enquête indépendante a confirmé. Le PQ avait aussi demandé sa démission à la suite de cette affaire, à l'automne 2014.

Prompt rétablissement

Les partis de l'opposition ont mis de côté la partisanerie, en fin de journée jeudi, pour souhaiter un prompt rétablissement à la ministre Thériault. Le chef de la Coalition avenir Québec (CAQ), François Legault, ainsi que les députés Pascal Bérubé, du PQ, et Manon Massé, de Québec solidaire, ont transmis leurs vœux à Lise Thériault.

« Alors qu'il y a urgence d'agir, on espère que l'arrivée d'un nouveau ministre responsable ne retardera pas les actions à prendre, a indiqué Manon Massé. Espérons que M. Moreau aura plus de poids pour convaincre le premier ministre de la nécessité d'une enquête indépendante pour rétablir la confiance des Premières Nations et du public en général. La police ne peut pas enquêter sur la police. »

Le Devoir

AIDE MÉDICALE À MOURIR

Les leaders religieux demandent la liberté de conscience pour les médecins

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire
à Ottawa

À défaut de pouvoir s'y opposer, diverses communautés religieuses du pays demandent au nouveau gouvernement libéral d'instaurer des balises strictes à l'aide médicale à mourir. Elles demandent entre autres la garantie qu'aucun médecin ne sera obligé d'offrir l'aide médicale à mourir si cela heurte sa conscience, ni même d'adresser les patients qui la réclament à un collègue qui la pratique.

« Nous voulons assurer la protection des membres du corps médical concernés », a expliqué Terrence Prendergast, l'archevêque catholique d'Ottawa lors d'une conférence de presse collective avec des homologues juif, musulman et évangélique. « Les entités législatives provinciales obligent déjà les médecins à faire des références, en d'autres mots à participer au choix de la mort, et nous aimerions que les médecins aient la liberté de ne pas participer à cela. »

Le rabbin Reuven Bulka a insisté: « Aucun d'entre nous ne veut imposer ses valeurs religieuses aux Canadiens. » Mais il ne faudrait pas en retour que les médecins se fassent, eux, imposer des valeurs qu'ils ne partagent pas. Il estime que cette crainte n'est pas théorique puisque le scénario s'est produit en Ontario, où les méde-



Terrence Prendergast

SEAN KILPATRICK PC

cins opposés à l'avortement sont obligés de diriger les patientes désireuses d'interrompre leur grossesse vers des cliniques offrant ce service.

Cette analogie avec l'avortement est d'ailleurs revenue souvent au cours de la conférence de presse des leaders religieux. « Notre plus grande crainte est de nous retrouver dans la même situation qu'avec l'avortement », a indiqué l'archevêque Prendergast.

Nouveau délai

La Cour suprême a invalidé en février dernier les dispositions du Code criminel interdisant l'aide à mourir et a donné un an à Ottawa

« Notre plus grande crainte est de nous retrouver dans la même situation qu'avec l'avortement »

L'Archevêque d'Ottawa
Terrence Prendergast

pour s'y conformer. Tout indique que le nouveau gouvernement de Justin Trudeau, qui n'est pas encore assermenté, ratera cet échéancier et demandera une extension aux juges. Dans le cas de l'avortement, le Parlement n'a jamais été capable d'y instaurer des balises à la suite d'une décision du plus haut tribunal du pays l'autorisant. Du coup, tous les avortements sont permis au Canada, même ceux à 20 semaines de gestation, au grand dam des milieux pro-vie. Les représentants religieux disent craindre de tels glissements avec l'aide médicale à mourir, par exemple son accès aux mineurs.

Les représentants religieux

prennent acte de la décision de la Cour suprême obligeant l'État à permettre l'aide médicale à mourir, mais ils souhaitent que celle-ci reste la plus rare possible. « Oui, nous allons de toute évidence dans cette direction, c'est le cœur de la décision de la Cour suprême, a reconnu Monseigneur Prendergast. Ce n'est pas une direction avec laquelle je suis d'accord. Mais nous voulons nous assurer qu'elle [l'aide médicale à mourir] est extrêmement rare, que c'est un choix que les gens ne font pas. »

Dans cette optique, les représentants religieux demandent que les soins palliatifs fassent partie du panier de services offerts à tous les Canadiens. « Si ce choix était offert, les Canadiens choisiraient en très grande majorité ces soins », estime le rabbin Bulka. « Le droit de choisir nécessite qu'il y ait un véritable choix. »

Les communautés religieuses ont fini par reconnaître que l'élection de Justin Trudeau les inquiète. « Les libéraux ont plus tendance à promouvoir la liberté de la personne », a expliqué l'archevêque Prendergast, rappelant que le chef libéral a fait une profession de foi envers la philosophie pro-choix en interdisant à ses députés et candidats d'être pro-vie. Or, l'aide à mourir, « c'est une question de vie, non ? »

Le Devoir

ACTUALITÉS

Bientôt plus de pouvoirs pour le caucus conservateur ?

JENNIFER DITCHEBURN
à Ottawa

C'est le député fédéral Deepak Obhrai qui dirigera le caucus conservateur à Ottawa, mercredi prochain — l'espace d'un moment, du moins.

Le vétéran député de Calgary est en effet le parlementaire conservateur qui a siégé aux Communes le plus longtemps de façon ininterrompue. À ce titre, c'est lui qui présidera la première réunion du caucus conservateur après la démission de son parti lors du dernier scrutin.

Et cette réunion risque d'être extrêmement importante à plus d'un titre: on y élira bien sûr un nouveau président du caucus, et surtout un chef intérimaire pour le Parti conservateur, en rempla-

cement de Stephen Harper, redevenu « simple député » de Calgary au soir du 19 octobre.

Mais les députés et sénateurs du caucus conservateur devront aussi décider s'ils attribuent de nouveaux pouvoirs aux seuls élus. Car en vertu de modifications à la Loi sur le Parlement du Canada adoptées en juin dernier sur proposition du député conservateur Michael Chong, les caucus peuvent maintenant se prononcer sur une variété d'enjeux importants.

En vertu de la loi, les débats sont alors présidés par le « parlementaire qui compte le plus d'années de service ininterrompu à la Chambre des communes » — et non au Parlement. Chez les conservateurs, ce député s'appelle Deepak Obhrai, 65 ans, élu en 1997 en même

temps que Jason Kenney et Gerry Ritz, mais dont la victoire a été enregistrée officiellement avant celle des autres.

Michael Chong, réélu il y a 10 jours avec 51% des voix dans Wellington-Halton Hills, en Ontario, rappelle que ses amendements visaient justement à dissiper l'espèce de flou artistique qui entourait le départ d'un chef de parti après une défaite électorale.

Les modifications à la loi obligent maintenant les caucus à décider s'ils acceptent ou non que les députés (excluant donc les sénateurs) puissent:

- soumettre le chef à un vote de confiance si 20 pour cent des députés le demandent;
- élire le chef intérimaire du parti;
- élire la présidence du caucus;

– expulser ou réintégrer un membre du caucus.

Comme seuls les élus auraient le droit de vote, et comme les conservateurs n'ont fait élire aucun député dans les provinces de l'Atlantique, le nouveau chef intérimaire serait donc choisi sans que ces quatre provinces aient leur mot à dire au caucus.

Par ailleurs, le président du parti, John Walsh, glissait récemment dans un communiqué que le chef intérimaire serait choisi par « le caucus parlementaire ». Jusque-là, quatre députés ont manifesté leur intérêt pour le poste de chef intérimaire: les anciens ministres Rob Nicholson, Diane Finley, Candice Bergen et Erin O'Toole.

La Presse canadienne



FRED CHARTRAND PC

Deepak Obhrai

L'herpès prolifère

Genève — Deux tiers des moins de 50 ans dans le monde sont atteints par le virus de l'herpès de type 1, une infection incurable à l'origine des boutons de fièvre et parfois de l'herpès génital, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

« Plus de 3,7 milliards de personnes ayant moins de 50 ans, soit 67% de la population [des moins de 50 ans, NDLR], sont infectées par le virus Herpes simplex de type 1 (HSV-1) », explique l'OMS dans un communiqué. Ce virus, qui se transmet principalement par contact avec les particules virales présentes dans les boutons de fièvre, la salive et les surfaces buccales, labiales ou péri-orales, touche même 87% des moins de 50 ans en Afrique, et 75% des moins de 50 ans de la région de la Méditerranée orientale, selon une étude de l'OMS.

Agence France-Press

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Appel d'offres
Direction des travaux publics

Le Sud-Ouest
Montréal

Des soumissions seront reçues avant 11 h le mardi 17 novembre 2015 au bureau d'arrondissement, à l'attention de M^e Pascale Synnott, secrétaire d'arrondissement, au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H4C 2K4 pour :

Titre : Aménagement du parc Saint-Patrick – Arrondissement du Sud-Ouest

Appel d'offres : 211531

Ouverture des soumissions: mardi le 17 novembre 2015 à 11 h 00

Dépôt de garantie: cautionnement de soumission de 10%

La soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission équivalente à un montant de 10% du montant total de la soumission sous la forme d'un cautionnement de soumission uniquement. Aucun chèque visé et aucune lettre de garantie bancaire irrévocable seront acceptés.

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 30 octobre 2015 à 11 h

Les personnes et les entreprises intéressées peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service Électronique d'Appels d'Offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO. Les devis techniques généraux de la Ville de Montréal sont également disponibles sur le SEAO.

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin et placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement au bureau d'arrondissement, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Renseignements : Veuillez communiquer toute demande de renseignement par courriel à Denis Ashby, architecte paysagiste, à l'adresse suivante : dashby@ville.montreal.qc.ca ou avec Justine Desbiens, agente technique en architecture de paysage, à l'adresse suivante : justine.desbiens@ville.montreal.qc.ca

Montréal, le 30 octobre 2015

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe
– Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Services professionnels
Appel d'offres : 15-14704

Descriptif : Services professionnels pour l'acquisition et le paramétrage d'un logiciel de points de vente (PDV) / Point of sale (POS) pour la Ville de Montréal

Date d'ouverture : 9 décembre 2015
Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Bernard Boucher, agent d'approvisionnement : 514 872-3573
Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 30 octobre 2015

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, 30 octobre 2015
Le greffier de la Ville
M^e Yves Saindon

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

VMP-15-024 - Projet d'agrandissement du parc Walter-Stewart

Aménagement d'un jardin et d'une serre communautaire, d'une piste cyclable et travaux d'éclairage

Suite à l'appel d'offres ci-haut mentionné publié dans Le Devoir le 20 octobre 2015, avis est par la présente donné que la date d'ouverture des soumissions est reportée au **16 novembre 2015**.

Les soumissions sont demandées et devront être reçues avant 11 h à la date ci-dessus, au comptoir Accès Ville-Marie situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage, Montréal H2L 4L8.

Montréal, 30 octobre 2015
Le Secrétaire d'arrondissement
M^e Domenico Zambito

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
(Avis dans le journal: C.C.Q., art. 795)

Prenez avis que John Stuart Robbie, en son vivant domicilié au 8200, rue George, appartement 662, LaSalle, (Québec), H9P 3R2, est décédé à Montréal, le 11 mars 2015. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de M^e Isabelle Garneau notaire, 1175, avenue Bernard Ouest, bureau 210, Outremont (Québec) H2V 1V5, SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT.

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
(Avis dans le journal: C.C.Q., art. 795)

Prenez avis que Georgette FILION, en son vivant résidant au 5325 avenue Victoria, appartement 259, Montréal, Québec, H3W 2P2, est décédée à Montréal, le 26 janvier 2015. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi, par le liquidateur soussigné, le 23 octobre 2015 et peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Louise Vincent, notaire, 1345 du Collège, Montréal, Québec, H4L 2L1. Donnée à Montréal, ce 23 octobre 2015.

Pierre-Yves SALVAS, liquidateur

Association québécoise des troubles d'apprentissage

« J'ai bûché très fort pour réussir mes études... j'apprenais différemment! »

www.aqeta.qc.ca

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Avis public

Montréal

Avis est donné qu'à l'assemblée du conseil municipal du 26 octobre 2015, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) » a été présenté et un avis de motion a été donné en vue de son adoption à une séance subséquente du conseil.

Ce projet de règlement vise à porter de 100 \$ à 250 \$ le montant de la pénalité pour une absence sans motif d'un membre du conseil et à remplacer l'article 5.3 pour prévoir de nouvelles circonstances où l'absence d'un membre du conseil ne doit pas être pénalisée.

Ce projet de règlement sera inscrit pour adoption par le conseil municipal lors d'une assemblée ordinaire qui se tiendra le lundi 23 novembre 2015, à 13 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 275, rue Notre-Dame Est.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal. Il peut également être consulté, avec le présent avis public, sur le site Internet de la Ville:

www.ville.montreal.qc.ca
Montréal, le 30 octobre 2015

Le greffier de la Ville
M^e Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe au développement
Service de l'eau
Direction de l'eau potable

Appel d'offres : 10185

Usine Atwater – Fourniture et installation de garde-corps, de portes et de potences pour des espaces clos.

L'ouverture des soumissions prévue pour le 04 novembre 2015 est reportée au 11 novembre 2015 à 14h dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Montréal, 30 octobre 2015

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 15-14839

Fourniture et installation d'une grue articulée 5,5 t.m avec benne basculante en acier de 9 pieds sur un camion fourni par la Ville, CSEM

L'ouverture des soumissions prévue pour le 2 novembre 2015 est reportée au 11 novembre 2015 à 14 h dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Montréal, le 30 octobre 2015
Le greffier de la Ville
M^e Yves Saindon

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-32761-159

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)
JEANNE CLAUDIA DUVERSEAU
Demanderesse
-VS-
PHILIPPE BEAUPLAN Défendeur

ASSIGNATION PAR ORDRE DU TRIBUNAL:
AVIS EST DONNÉ à la partie demanderesse que la partie défenderesse a déposé au greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, une requête introductive d'instance amendée en divorce. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au Palais de justice de Montréal, situé au 1 est, rue Notre-Dame, ville de Montréal, H2Y 1B6. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 40 jours de la publication de la présente ordonnance.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance amendée en divorce sera présentée pour décision devant le tribunal le 14 décembre 2015 à 9h00 de l'avant-midi en la salle 2.17 au palais de justice de Montréal.

Montréal, le 28 octobre 2015
RUXANDRA CORNELIA IEPAN
Greffière adjointe
J1.0058

Allo prof : des services GRATUITS d'aide aux devoirs offerts à la grandeur du Québec!

Montréal (514) 527-3726
Québec (418) 843-5355
Extrême 1-888-776-4455
Site Internet www.alloprof.qc.ca

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9314-4376 Québec Inc. BAR POPULAIRE 6584, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2S 3C6 Dossier : 1118-546	2 Bars dont 1 sur terrasse sur domaine public (suite à une cession)	6584, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2S 3C6	Nina-Michèle Le Floch LA RÉCRÉATION 404, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2L 1N6 Dossier : 4095-527	1 Restaurant pour vendre avec projection de films (demande amendée)	404, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2L 1N6
Rôtisserie Ebal Inc. RÔTISSERIE EBAL 2275, boul. Marcel-Laurin Montréal (Québec) H4R 1K4 Dossier : 4158-424	1 Restaurant pour vendre avec danse	2275, boul. Marcel-Laurin Montréal (Québec) H4R 1K4	9265-5612 Québec Inc. BAR MÉTRO PUB 2551, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2K 1W6 Dossier : 262-568	2551, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2K 1W6	2551, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2K 1W6
Café-Bar Altima Inc. CAFÉ-BAR ALTIMA 8185, boul. Newman Montréal (Québec) H8N 1Y1 Dossier : 4154-944	Changement permanent d'emplacement de 1 Bar et 2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse du 1580, avenue Dollard à Montréal au 8185, boul. Newman à Montréal	8185, boul. Newman Montréal (Québec) H8N 1Y1	Restaurant Blanche Neige Inc. RESTAURANT BLANCHE NEIGE 5737, ch. de la Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3S 1Y7 Dossier : 173-187	Changement de catégorie de 1 Restaurant pour servir à 1 Restaurant pour vendre	5737, ch. de la Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3S 1Y7

OTMG
HUISSIERS DE JUSTICE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-22-224274-152
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse c.
NATHALIE LAJEUNESSE
Partie défenderesse

ASSIGNATION (139 C.p.c.) PAR ORDRE DU TRIBUNAL:
Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de Beauharnois, une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Valleyfield, situé au 74, rue Académie Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 0B8. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal, le 15 DÉCEMBRE 2015 à 9H30 en la salle 5.00 du palais de justice de Valleyfield.

À Valleyfield, le 22 octobre 2015
Sylvie Pagé
Greffier adjoint, C.Q.

AVIS LEGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344
Fax: 514-985-3340

Sur Internet : www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres
Courriel : avisdev@ledevoir.com

L'aide d'aujourd'hui. L'espoir de demain...

Faites marcher votre cerveau, il a besoin d'exercice!

Voilà 4 choses simples que vous pouvez faire à n'importe quel âge pour améliorer la santé de votre cerveau et prévenir ou réduire votre risque d'être atteint de la maladie d'Alzheimer:

1. Mettez votre cerveau au défi - Exercice chaque jour.
2. Maintenez une vie sociale active.
3. Adoptez un mode de vie sain.
4. Protégez votre tête en bouclant votre ceinture de sécurité et en portant un casque lors d'activités sportives.

Agissez pour améliorer la santé de votre cerveau dès aujourd'hui. Obtenez des renseignements supplémentaires à www.alzheimer.ca ou communiquez avec votre société Alzheimer régionale.

Société Alzheimer

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas
1-811-989-0207
www.portage.ca

PORTAGE
Four services de toxicomanie

ACTUALITÉS

NPD

Un comité pour comprendre la défaite

FANNIE OLIVIER
à Ottawa

Thomas Mulcair souhaite «tirer les bonnes leçons» de la campagne qui lui a fait perdre la moitié de son caucus en demandant à des députés défaits et des anciens du parti d'analyser ce qui a mal tourné.

En entrevue jeudi avec La Presse canadienne, le chef du Nouveau Parti démocratique (NPD) a confié vouloir mettre sur pied un comité de quatre à six ex-députés battus le 19 octobre et de sages du parti pour faire cet examen de conscience. «Je veux m'assurer surtout qu'on apprend les leçons qu'il faut apprendre de cette campagne», a-t-il expliqué, dans son bureau du Parlement encombré de boîtes. Ses adjoints et lui doivent déménager dans de nouveaux bureaux qu'on ne leur a toutefois toujours pas assignés.

Les membres qui siègeraient à ce comité ne sont pas encore choisis. «Je suis en train justement de compiler

« Je veux m'assurer surtout qu'on apprend les leçons qu'il faut apprendre de cette campagne »

Thomas Mulcair, chef du NPD

une liste aujourd'hui, et on va regarder ça au cours de la prochaine semaine », a-t-il noté.

On peut imaginer que d'ex-élus autrefois très actifs, comme Megan Leslie, Jack Harris, Pat Martin, Peter Stoffer, Nycole Turmel ou Paul Dewar, pourraient être du nombre. D'anciens chefs, comme Ed Broadbent, pourraient être sollicités. M. Mulcair aimerait que le groupe fasse rapport sur la défaite d'ici la fin de janvier.

Recul

Les partis défaits ont généralement comme tradition d'inviter les députés perdants au premier caucus suivant les élec-

tions, mais le NPD ne se livra pas à ce genre d'exercice, qui sert souvent d'exutoire. M. Mulcair a toutefois téléphoné aux candidats battus dans les jours suivant le scrutin.

Il y a 10 jours, le NPD a fait élire 44 des 338 députés de la Chambre des communes, un résultat hautement décevant puisqu'il caracolait en tête des sondages au début de la campagne, au mois d'août. En 2011, Jack Layton avait obtenu 103 sièges avec la vague orange.

Plusieurs analystes s'entendent sur le fait que la prise de position de M. Mulcair en faveur du port du niqab aux cérémonies de citoyenneté a été un

tourant dans la campagne néo-démocrate. À partir du jugement de la Cour d'appel fédérale sur le sujet à la mi-septembre, ses appuis ont piqué du nez, et il n'a pas semblé capable de trouver un second souffle.

Malgré ce revers, M. Mulcair assure qu'il est bien en selle et a l'intention de diriger son parti lors du prochain scrutin fédéral dans quatre ans. «Absolument. Je suis ici avec une forte députation, la deuxième plus forte de l'histoire du parti. Trois millions et demi de Canadiens, malgré la vague [libérale], ont fait confiance au NPD pour notre vision », a-t-il soutenu.

D'ici là, sa mission en Chambre sera de s'assurer que les libéraux tiennent parole sur les nombreuses promesses faites ces dernières semaines. «Le ton va être, pour nous, dès le départ: voici ce que vous avez dit que vous alliez faire, est-ce que vous allez le faire?» a-t-il assuré.

La Presse canadienne

DROITS LINGUISTIQUES

Les francophones des T. N.-O. essuient un revers

Les francophones des Territoires du Nord-Ouest qui souhaitaient obtenir l'agrandissement et la pleine gestion de leurs écoles essuient un revers.

Le plus haut tribunal du pays a rejeté jeudi les demandes d'autorisation d'appel dans deux causes touchant les droits des minorités linguistiques aux Territoires du Nord-Ouest.

La commission scolaire francophone de ce territoire cherchait à obtenir la pleine gestion des admissions de ses élèves, ainsi que l'agrandissement des établissements.

La première affaire concerne l'unique école francophone de la petite communauté de Hay River, l'École Boréale, qui voulait notamment pouvoir admettre des enfants de parents «non-ayants droit», soit des personnes dont le droit à l'éducation en français n'est pas protégé par la Charte canadienne des droits et libertés.

Dans la seconde cause, ce sont les parents ayants droit

de Yellowknife qui espéraient augmenter la capacité d'accueil de l'École Allain St-Cyr et construire des installations spécialisées spécifiques, comme un gymnase pour les équipes sportives ou un laboratoire de science.

Déception

Dans les deux cas, les requérants avaient obtenu gain de cause dans les instances inférieures, mais avaient perdu — du moins en partie — lorsque le territoire a interjeté appel.

Pour le vice-président de l'Association des parents ayants droit de Yellowknife (APADY), la décision de la Cour suprême de ne pas se pencher sur le dossier est très décevante. «Nous perdons un gros pourcentage de nos élèves après la 8^e année», déplore Jacques Lamarche. Une des causes, c'est qu'on n'a pas les infrastructures et les classes spécialisées pour le secondaire.»

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Grèves du secteur public: les syndiqués réclament des négociations sérieuses

Quelque 115 000 syndiqués de l'État québécois des régions de Montréal et de Laval ont clôturé leur première semaine de grèves tournantes par d'autres manifestations, jeudi. Ils réclament du gouvernement Couillard des négociations sérieuses et une bonification des offres présentées jusqu'ici, qu'ils qualifient «d'indécentes».

Québec réclamera des milliers de dollars à des employés en salaires

PATRICE BERGERON
à Québec

Le gouvernement demandera à des centaines d'employés de rembourser des salaires versés en trop depuis 2012, des sommes pouvant atteindre 40 000 \$ dans certains cas, a appris La Presse canadienne.

Scandalisés, les syndicats songent déjà à contester en cour cette vaste opération de recouvrement qui pourrait faire mal au portefeuille de leurs membres et à la rétention du personnel dans la fonction publique.

À l'origine de ce différend se trouve une note du Conseil

du trésor qui avait été mal interprétée, une directive d'embauche visant à rendre la fonction publique plus attrayante. La Commission de la fonction publique avait ensuite noté dans un rapport que l'application de la directive avait été incorrecte dans au moins 600 dossiers, du personnel recruté entre mai 2012 et mai 2013.

Le Conseil du trésor a fait savoir aux syndicats qu'il allait réclamer les sommes dues, vraisemblablement à compter de novembre. Pas moins de 716 employés devront passer à la caisse, selon les données du gouvernement, tandis que 849 autres verront toutefois

leur salaire augmenter.

Le président du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), Richard Perron, estime que c'est «insultant», dans le contexte des négociations déjà ardues avec le gouvernement en vue du renouvellement des conventions collectives.

Pas moins de 175 de ses membres sont touchés par ces réclamations et certains pourraient rembourser jusqu'à 40 000 \$. Selon M. Perron, les syndiqués n'ont pas à faire les frais des erreurs de gestionnaires.

«Ce que je dénonce, c'est la stupidité politique du geste de

mauvais gestionnaires», a-t-il déclaré dans une entrevue téléphonique jeudi. Des professionnels ont quitté leur emploi pour aller travailler dans la fonction publique sur la base de conditions que l'employeur renie par la suite, a dénoncé le président du SPGQ.

Des fonctionnaires qu'on a mis deux ou trois ans à former démissionneront pour que d'autres employeurs profitent de leur expertise, a déploré M. Perron. La seule solution acceptable, selon lui, est que le gouvernement admette son erreur et passe l'éponge.

La Presse canadienne

Le cerveau de Turcotte «dérapié»

Saint-Jérôme — Guy Turcotte n'avait pas la capacité de former l'intention de tuer lorsqu'il a poignardé à mort ses deux enfants, a déclaré jeudi la psychiatre experte Dominique Bourget, retenue par la défense au procès de l'homme accusé de meurtre prémédité. Les gestes qu'il a posés le soir du 20 février 2009 sont le produit d'un cerveau profondément malade, a-t-elle déclaré devant les 11 jurés. Son cerveau «est en plein dérapage» et ne fonctionne pas comme celui d'une personne normale, a-t-elle ajouté, précisant que Guy Turcotte est à ce moment déconnecté de la réalité.

La Presse canadienne

Dépouillement dans Hochelaga

Ottawa — Les résultats de l'élection du 19 octobre pourraient changer dans deux circonscriptions québécoises, un dépouillement judiciaire ayant été ordonné jeudi dans Hochelaga. La Cour supérieure du Québec a donné le feu vert à un nouveau dépouillement après avoir passé en revue les irrégularités qui avaient été énumérées dans une requête déposée par la candidate libérale. La circonscription montréalaise a été remportée par la néodémocrate Marjolaine Boutin-Sweet, par 541 voix. Un autre dépouillement aura lieu dans Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup.

La Presse canadienne

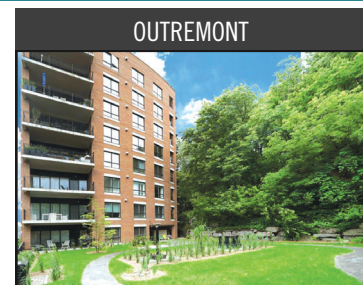
Visites libres

CE DIMANCHE DE 14 H À 16 H • 514 985-3322
PETITESANNONCES@LEDEVOIR.COM

BOUCHERVILLE

742, RUE DES BOIS-FRANCS
5 chambres. Rue tranquille. 3 s/bains, pisc. cr.-chauff., jacuzzi, sauna. Magnifique fontaine en pierres. Réno. 2011. Terrain de ± 45 000 p.c. Prox. transports, piste cyclable, écoles.
888 000 \$ - CENTRIS 14855539

PATRICK ROBERT
514-241-2728
Courtier Immobilier, Century21 Max-Immo



OUTREMONT

24 CH. BATES APP. 302
Bel appartement moderne en retrait du bruit, fenestration optimale, luminosité exceptionnelle, jardin commun. Près Collège Stanislas, centre sportif, parc à chiens, garage, métro et train banlieue.
599 000 \$ - MLS # 16854492

CAROL NADON | JOËLLE GERVAIS
514-271-2131
courtiers immobilier



POUR ANNONCER DANS CETTE SECTION, VEUILLEZ CONTACTER LES PETITES ANNONCES AU 514 985-3322

Pourquoi appuyer Le Devoir



« Pas si intellectuel que ça, en passant, Le Devoir. Vous allez vous calmer les neurones un peu. »

— Benoît Dutrizac
Animateur

Découvrez les témoignages vidéo de la semaine en visitant jesoutiens.ledevoir.com

LE DEVOIR
LIBRE DE PENSER

ÉCONOMIE



EMMANUEL DUNAND AGENCE FRANCE-PRESSE

ÉTATS-UNIS

La croissance fait une pause

Modeste à 1,5 %, la hausse du PIB témoigne de la confiance des consommateurs

VIRGINIE MONTET

à Washington

La croissance économique des États-Unis a marqué le pas au troisième trimestre, alourdi par l'accumulation des stocks mais soutenue par l'appétit des consommateurs, confirmant le diagnostic de la banque centrale qui n'exclut pas une hausse des taux en décembre.

De juillet à septembre, l'économie des États-Unis a progressé de façon modeste à 1,5% en rythme annualisé conformément aux attentes des analystes, selon la première estimation du ministère du Commerce publiée vendredi. Cela représente une nette décélération par rapport aux +3,9% enregistrés au deuxième trimestre, qui représentaient un rebond après l'hiver long et rigoureux (+0,6% au premier).

L'expansion modérée a été tirée par les dépenses des consommateurs, les investissements résidentiels et les dépenses publiques. Les stocks accumulés au cours des trimestres précédents ont en revanche fortement pesé sur la croissance du PIB, les entreprises ayant enfin puisé dans ces stocks au détriment de la production. Cet impact des stocks a grevé la croissance de 1,4 point de pourcentage.

« Il n'y a rien dans ce rapport qui fasse regretter à la Réserve fédérale [Fed] son ton un peu plus « faucon » à l'issue de la réunion du Comité monétaire » de mercredi, a commenté Jim O'Sullivan, économiste en chef pour High Frequency Economics (HFE). Tout en laissant les taux proches de zéro, la Fed n'a pas exclu de resserrer le crédit dès le mois de décembre, estimant que l'activité économique continuait de croître à un rythme modéré, soutenu par une croissance solide des dépenses des consommateurs.

dépenses des consommateurs.

Hormis l'impact des stocks, ces chiffres sur la croissance « sont vraiment bons », a jugé l'économiste indépendant Joel Naroff, soulignant la solide progression du marché immobilier durant l'été (+6,1%) et malgré le dollar fort, la relative bonne tenue du commerce extérieur. « Il faudra que la Fed voie un raffermissement du marché de l'emploi et des indications que les prix hors énergie sont en augmentation pour qu'elle décide de relever les taux en décembre », estime cet expert.

La dernière réunion de l'année du Comité monétaire de la banque centrale se tiendra les 15 et 16 décembre. Ce sera aussi le 7^e anniversaire de la politique monétaire à taux zéro, adoptée pour sortir de la crise financière de fin 2008 et soutenir la reprise.

Agence France-Presse

MARCHÉS BOURSISERS

TORONTO

S&P TSX

13 791,28 ▼ -71,28
-0,5%

New York

S&P 500

2089,41 ▼

PÉTROLE

46,06

+0,12 SUS

+0,3%

OR

1147,30

-28,80 SUS

-2,4%

DOLLAR CANADIEN

75,95

+0,15 SUS

+0,2%

1\$US = 1,3167

69,19

-0,24 EURO

1 EURO = 1,4454

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
-------	---------	-----------	----------------	---------------	--------------

LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

S&P TSX	SPTT13791.88	-71.28	-0.51	248803
S&P TX20	TX20	508.58	-3.97	92383
S&P TX60	TX60	814.10	-4.36	0.53134570
S&P TX60 Cap.	TX6C	900.24	-4.81	0.53134570
Cons. de base	TTCS	480.01	-6.07	-1.25 3517
Cons. discrét.	TTCD	183.38	1.12	0.61 10211
Énergie	TTEN	179.69	1.03	0.58 61007
Finance	TTFS	247.07	-0.92	-0.37 23004
Aurifère	TTGD	136.87	-4.76	-3.36 60260
Santé	TTHC	109.17	0.61	0.56 3964
Tech. de l'info	TTTK	50.46	0.56	1.12 4772
Industrie	TTIN	173.70	-1.61	-0.92 44836
Matériaux	TTMT	175.37	-6.37	-3.51 76194
Immobilier	TTRE	286.64	2.01	0.71 4136
Télécoms	TTTS	141.03	-0.66	-0.47 4554
Sev. collect.	TTUT	214.28	-0.63	-0.29 8202
Métaux/minerals	TTMN	411.68	-33.41	-7.51 18084

TSX CROISSANCE

TSX Venture	JX	539.65	-6.50	-1.19	68483
-------------	----	--------	-------	-------	-------

ENTREPRISES DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE

Alim. Couche-Tard	ATD.B	57.32	-0.74	-1.27	772
Canadian-Tire	CTC.A	116.75	-0.18	-0.15	117
Cogeco	CCA	69.05	1.24	1.83	64
Corus	CJR.B	12.45	0.06	0.48	167
Groupe TVA	TVA.B	4.95	0.00	0.00	0
Jean Coutu	PJC.A	19.57	-0.03	-0.15	149
Loblav	L	70.14	-0.89	-1.25	303
Magna	MG	69.39	-1.69	-2.38	1009
Metro	MRU	37.23	-0.19	-0.51	459
Quebecor	QBR.B	31.23	0.29	0.94	83
Rona	RON	13.91	-0.03	-0.22	67
Saputo	SAP	31.96	-0.39	-1.21	240
Shaw	SJR.B	27.81	1.44	5.46	2864
Shoppers Drug Mart	SC	60.83	0.00	0.00	0
Tim Hortons	THI	99.00	0.00	0.00	0
Transat A.T.	TRZ.B	7.60	-0.28	-3.55	20
Yellow Media	Y	17.35	0.32	1.88	22

ÉNERGIE

Canamec	CCO	18.72	-0.08	-0.43	685
Canadian Natural	CNQ	30.33	-0.32	-1.04	2428
Canadian Oil Sands	COS	9.88	0.12	1.23	3636
Enbridge	ENB	57.12	0.20	0.35	1048
EnCana	ECA	10.06	-0.14	-1.37	2579
Enerplus	ERF	6.10	-0.11	-1.77	1246
Pengrowth Energy	PGF	1.22	0.04	3.39	2347
Pétrolière Impériale	IMO	44.14	0.33	0.75	958
Suncor Energy	SU	38.81	1.28	3.41	4647
Talisman Energy	TLM	9.67	0.00	0.00	0
TransCanada	TRP	44.63	-0.11	-0.25	913
Valener	VNR	17.04	0.04	0.24	35

FINANCIÈRES

B. CIBC	CM	102.29	-0.45	-0.44	813
B. de Montréal	BMO	76.93	-1.57	-2.00	2882
B. Laurentienne	LB	52.92	0.42	0.80	65
B. Nationale	NA	44.34	0.11	0.25	787
B. Royale	RY	76.48	0.53	0.70	3927
B. Scotia	BNS	63.04	0.01	0.02	1669
B. TD	TD	55.17	-0.21	-0.38	2133
Brookfield Asset	BAM.A	46.63	0.13	0.28	705
Cominar Real	CUF.UN	15.63	0.07	0.45	383
Corp. Fin. Power	PWF	32.52	-0.22	-0.67	310
Fin. Manuvie	MFC	22.23	-0.34	-1.51	2447
Fin. Sun Life	SLF	45.10	-0.52	-1.14	1133
Great-West Lifeco	GWG	33.85	-0.65	-1.88	2626
Industrielle All.	IAG	42.53	-0.40	-0.93	130
Power Corporation	POW	29.69	-0.25	-0.84	409
TMX	X	46.39	0.49	1.07	50

INDUSTRIELLES

Air Canada	AC	10.79	0.04	0.37	602
Bombardier	BBD.B	1.33	-0.28	-1.79	38158
CAE	CAE	14.73	-0.21	-1.41	342
Canadien Pacifique	CP	189.43	-0.60	-0.32	373
Chemin de fer CN	CNR	81.81	0.02	0.02	1353
SNC-Lavalin	SNC	42.40	-0.02	-0.05	151
Transcontinental	TCLA	20.14	-0.15	-0.74	116
TransForce	TFI	25.58	0.27	1.07	547

ENTREPRISES DE MATÉRIAUX

Agrum	AGU	124.75	-0.25	-0.20	276
Barrick Gold	ABX	10.31	0.16	1.58	5964
Goldcorp	G	17.32	-1.96	-10.17	6841
Kinross Gold	K	2.75	-0.13	-4.51	2036
Mines Agnico-Eagle	AEM	37.00	0.34	0.93	1474
Potash	POT	27.32	-0.83	-2.95	4125
Teck Resources	TCK.B	7.38	-0.58	-7.29	3855

SERVICES PUBLICS

Fortis	FTS	38.85	-0.23	-0.59	501
TransAlta	TA	6.15	-0.22	-3.45	1703

TECHNOLOGIE

BlackBerry	BB	9.39	-0.10	-1.05	734
CGI	GIB.A	48.75	0.07	0.14	338

TÉLÉCOMMUNICATIONS

BCE	BCE	57.51	-0.14	-0.24	1277
Bell Aliant	BA	31.66	0.00	0.00	0
Rogers	RCL.B	53.17	-0.75	-1.39	2208
Telus	T	44.07	-0.12	-0.27	857

FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

iShares DEX	XBB	31.33	-0.13	-0.41	42
iShares MSCI	XEM	25.95	-0.21	-0.80	6
iShares MSCI EMU	EZU	36.85	-0.09	-0.24	13448
iShares S&P 500	XSP	24.17	0.00	0.00	216
iShares S&P/TSX	XIC	21.88	-0.10	-0.45	141

LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO

GOLDCORP INC	G	17.32	-1.96	-10.17	6841
BARRICK GOLD CORP	ABX	10.31	0.16	1.58	5964
FIRST QUANTUM	FM	6.66	-0.80	-10.72	5134
SUNCOR ENERGY INC	SU	38.81	1.28	3.41	4647
POTASH CORP	POT	27.32	-0.83	-2.95	4125
ROYAL BANK OF	RY	76.48	0.53	0.70	3927
TECK COMINCO CL B	TCK.B	7.38	-0.58	-7.29	3855
EMERA INC	EMA.IR	35.30	0.31	0.89	3824
BAYTEX ENERGY CORP	BTE	5.07	-0.15	-2.87	3673
CANADIAN OIL SANDS	COS	9.88	0.12	1.23	3636

LES GAGNANTS EN %

HORIZONS BETA	HGD	11.69	0.80	7.35	1454
KINAXIS INC	KKS	46.19	3.04	7.05	135
FIRSTSERVICE CORP	FSV	45.00	2.50	5.88	114
SHAW	SJR.B	27.81	1.44	5.46	2864
UNI SELECT INC	UNS	65.72	3.28	5.25	214
SUPERIOR PLUS CORP	SPB	11.47	0.55	5.04	1237
CANAM GROUP INC	CAM	15.24	0.70	4.81	358
THE INTERTAIN	IT	14.05	0.61	4.54	852
GILDAN ACTIVEWEAR	GIL	38.04	1.54	4.22	1960
INTERFOR CORP	IFP	13.32	0.53	4.14	320

LES PERDANTS EN %

EXTENDICARE REALTY	WTE	21.61	-4.84	-18.30	1245
FIRST QUANTUM	FM	6.66	-0.80	-10.72	5134
GOLDCORP INC	G	17.32	-1.96	-10.17	6841
DETOUR GOLD CORP	DGC	14.23	-1.33	-8.55	2687
MEG ENERGY CORP	MEG	10.06	-0.80	-7.37	1637
TECK COMINCO CL B	TCK.B	7.38	-0.58	-7.29	3855
MAPLE LEAF FOODS	MFI	20.88	-1.61	-7.16	699
SEABRIDGE	SEA	11.11	-0.73	-6.17	101
SILVER WHEATON	SLW	18.11	-1.17	-6.07	1147
CENTERRA GOLD INC	CG	7.55	-0.47	-5.86	587

LES GAGNANTS EN \$

UNI SELECT INC	UNS	65.72	3.28	5.25	214
KINAXIS INC	KKS	46.19	3.04	7.05	135
FIRSTSERVICE CORP	FSV	45.00	2.50	5.88	114
COLLIERS INTL	CIG	65.30	1.65	2.59	108
STELLA JONES INC	SJ	48.81	1.63	3.45	109
GILDAN ACTIVEWEAR	GIL	38.04	1.54	4.22	1960
CONCORDIA HEALTH	CXR	43.42	1.51	3.60	1078
BROOKFIELD	BIP.UN	55.24	1.50	2.79	129
SHAW	SJR.B	27.81	1.44	5.46	2864
SUNCOR ENERGY INC	SU	38.81	1.28	3.41	4647

LES PERDANTS EN \$

VALEANT	VRX	148.23	-5.62	-3.65	629
EXTENDICARE REALTY	WTE	21.61	-4.84	-18.30	1245
FRACO-NEVADA CORP	FNV	67.72	-2.99	-4.23	553
GOLDCORP INC	G	17.32	-1.96	-10.17	6841
MAGNA INTL INC	MG	69.39	-1.69	-2.38	1009
MAPLE LEAF FOODS	MFI	20.88	-1.61	-7.16	699

ÉCONOMIE

HABITATION

L'accès à la propriété stagne au Québec

À Montréal, la surévaluation des prix des propriétés et la construction excessive suscitent de l'inquiétude

KARL RETTINO-PARAZELLI

L'accès à la propriété fait du surplacé au Québec et se situe toujours en deçà de la moyenne des 25 dernières années, révèle une analyse publiée jeudi par Desjardins.

La hausse des revenus après impôts des ménages québécois a été similaire à celle du prix moyen d'une propriété lors du troisième trimestre de 2015, ce qui explique pourquoi l'indice d'abordabilité Desjardins (IAD) est resté pratiquement inchangé au Québec. L'IAD n'a progressé que de 0,1% lors de cette période.

On constate cependant des disparités selon les régions. L'accès à la propriété s'est amélioré à Trois-Rivières (+6,4%), à Saguenay (+6,1%) et à Ottawa-Gatineau (+1,7%) puisque ces trois agglomérations ont vu le prix de vente moyen d'une résidence baisser de 1% à 3,2%, tandis que les revenus après impôts ont connu des hausses variant entre 1% et 2%. À l'opposé, Sherbrooke a été moins abordable au troisième trimestre que lors du trimestre précédent, puisque la forte progression du prix de vente moyen (+5,2%) a surpassé la capacité de payer des ménages. Pour ce qui est de la ville de Montréal, elle a vu son indice d'accès à la propriété reculer légèrement (-0,2%) et figure toujours parmi les marchés « à surveiller ».

Au Canada

Si l'accès à la propriété est demeuré stable au Québec, il s'est légèrement amélioré en Ontario (+0,3%) et dans l'en-

semble du Canada (+0,5%), bien que l'IAD se situe toujours sous la moyenne historique.

Par ailleurs, les nouvelles sont bonnes à Vancouver, où l'accès à la propriété a pris du mieux pour la première fois depuis un an. Ce marché demeure malgré tout le moins abordable du pays, souligne-t-on.

« Les marchés reviennent d'un assez long parcours, explique l'économiste chez Desjardins et auteur de la note dévoilée mercredi, Chantal Routhier. On a vu que l'abordabilité s'était grandement resserrée au cours des dernières années. Ça commence à se détendre un peu. »

Crainte « modérée » à Montréal

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a également rendu public jeudi son rapport d'évaluation du marché de l'habitation, lequel constate des « conditions problématiques » à Toronto, Winnipeg, Saskatoon et Regina en raison de la surévaluation du prix des propriétés, de la construction excessive, ou des deux facteurs combinés.

La SCHL observe que « les signes de conditions problématiques sont modérés à Montréal et à Ottawa, en raison de la surévaluation et des préoccupations croissantes concernant la construction excessive, surtout dans le segment des appartements en copropriété. »

Le rapport note aussi des signes modérés de surévaluation dans la région métropolitaine de Québec.

Le Devoir

TransForce vend son secteur des matières résiduelles

Le spécialiste montréalais du transport par camion TransForce s'est entendu avec la torontoise GFL Environmental pour lui vendre ses activités de gestion des matières résiduelles pour 800 millions.

Dans le cadre de cette opération, la filiale Gestion TFI de TransForce vendra la totalité des actions de Services Matrec et des autres filiales comprises dans le secteur de la gestion des matières résiduelles de TransForce. L'entente prévoit qu'une tranche de 100 millions du prix d'achat pourra être acquittée par l'émission à TransForce d'actions de GFL, sous réserve du respect de certaines conditions à la satisfaction de TransForce.

Si TransForce choisit de ne pas être payée au moyen d'actions de GFL, GFL paiera 775 millions à TransForce à la clôture et réglera le solde du prix d'achat au moyen d'un billet à ordre de 25 millions payable quatre ans après la date de clôture et portant intérêt au taux de 3% par année.

Se disant très heureux d'avoir conclu cette entente avec GFL, le président et chef de la direction de TransForce, Alain Bédard, a indiqué que la vente devrait permettre à l'entreprise « de réaliser la pleine valeur du secteur de la gestion des matières résiduelles, dont la valeur n'a jamais été pleinement reconnue ».

La Presse canadienne

Résolu réduit sa perte

Produits forestiers Résolu a dévoilé jeudi une perte nette de 6 millions ou 7¢ par action au troisième trimestre, comparativement à une perte nette de 116 millions ou 1,23\$ par action

l'an dernier. Son bénéfice net ajusté s'est chiffré à 14 millions ou 15¢ par action, après avoir été de 15 millions ou 16¢ par action il y a un an. Les ventes du trimestre ont atteint 905 millions, en baisse de 191 millions ou 17% par rapport au troisième trimestre de 2014.

La Presse canadienne



Le chef du Parti québécois, Pierre Karl Péladeau, a accusé le premier ministre, Philippe Couillard, d'être à la tête d'une équipe de « mauvais négociateurs », le chef du gouvernement reprochant à l'opposition de manquer de confiance à l'égard de l'avionneur québécois.



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

BOMBARDIER

Un marché de dupes, dit l'opposition

Le gouvernement aurait dû investir dans la société mère, selon le PQ et la CAQ

Québec — Investir 1 milliard \$US de fonds publics dans l'avion commercial CSeries de Bombardier est une aventure trop risquée, ont tonné jeudi les partis d'opposition, qui ont dénoncé en Chambre cette décision du gouvernement Couillard.

Autant le chef péquiste Pierre Karl Péladeau que son homologue caquiste François Legault ont accusé le premier ministre et son gouvernement de ne rien comprendre à l'économie et d'être de « piètres négociateurs », au cours d'une période de questions ou les attaques personnelles ont fusé.

En vertu de cette transaction, l'État sera le propriétaire à 49,5% d'une division qui manufacture la CSeries, un avion qui a provoqué un gouffre financier dans l'entreprise en raison de problèmes de commercialisation. De l'avis des deux chefs de l'opposition, il aurait fallu que l'État prenne une participation plutôt dans la société-mère, qui compte au moins deux divisions rentables.

« Est-ce que le premier ministre peut nous dire pourquoi il a décidé que les contribuables et les Québécois devaient prendre tous les risques pour le bénéfice des actionnaires? » a demandé M. Péladeau à la période de questions. « Désolante manifestation d'amateurisme, a rétorqué Philippe Couillard. C'est comme si on avait attendu les remarques du chef de l'opposition officielle — et Dieu sait qu'on n'attend pas grand-chose de sa part — pour nous intéresser à l'avenir de l'aéronautique au Québec. »

M. Legault n'a pas été plus tendre quand il est revenu à la charge. Selon lui, le premier mi-

nistre a prouvé « qu'il ne comprend rien » en investissant dans la division en difficulté, sans minimiser les risques par l'entremise d'une prise de participation dans l'ensemble du groupe. « Pourquoi prendre autant de risques avec l'argent des contribuables? C'est un mauvais deal. Le gouvernement libéral s'est comporté comme un enfant d'école dans cette transaction-là », a-t-il dit.

« On voit pourquoi notre collègue a quitté le milieu des affaires », a répondu le chef libéral, en rappelant le passé de son adversaire caquiste, cofondateur d'Air Transat, une entreprise dont il s'est séparé. « Je pense que mon chef a eu pas mal plus de succès en affaires que lui a pu en avoir avec Arthur Por-

ter », a lancé par la suite le leader parlementaire caquiste, François Bonnardel.

Le premier ministre a répété que d'investir dans Bombardier était une « décision justifiée, équilibrée, sage, à la hauteur des ambitions des Québécois ». Il a même ajouté que c'était une « décision cruciale » pour l'avenir même de la filière aéronautique au Québec.

À ses yeux, il est aussi important pour le Québec de soutenir son industrie aéronautique que pour l'Ontario de soutenir son industrie automobile, ce que la province voisine a fait massivement.

Il a reproché à ses adversaires leurs propos, qui sont une « marque de non-confiance » envers le géant aé-

ronautique et son appareil. « Chaque mot qui est prononcé ici sur cette entreprise et ses projets a un impact direct sur les marchés », a-t-il dit.

Lui-même n'a pas manqué d'éloges pour l'appareil de la CSeries, qui, loin d'être un canard boiteux pour l'avionneur, est « l'avion le plus perfectionné sur le marché », a-t-il estimé. M. Couillard demeure convaincu que les Québécois en ont pour leur argent dans cette transaction. Le gouvernement a obtenu la garantie pour 20 ans de conserver le siège social des activités d'assemblage et de génie à Montréal, de même que la possibilité d'obtenir des bons de souscription dans la compagnie mère à partir d'un certain niveau de valeur de l'action, a-t-il fait valoir.

La Presse canadienne

L'action de Bombardier chute en Bourse

GÉRARD BÉRUBÉ

L'aide de 1 milliard \$US avancée par Québec a été mal accueillie en Bourse. L'action de classe B de Bombardier a chuté de 28¢, ou de 17,4%, à 1,33\$. La réponse reflète l'effet dilutif de la transaction, mais aussi l'absence de la Caisse de dépôt, dit-on de sources bien informées.

Le volume de transactions était élevé, avec plus de 38 millions d'actions échangées. Il semble que beaucoup de vendeurs a découvert se sont manifestés. L'octroi de bons de souscription au gouvernement et le transfert des éléments d'actif épurés dans une société en commandite s'effectuent au creux du marché, alors que le programme CSeries arrive à l'étape de la certification, retenait-on jeudi.

Une source bien informée suggère également d'associer ce jeu des ventes à découvert à l'absence de la Caisse de dépôt dans l'opération

annoncée jeudi. Certes, la Caisse veut prendre ses distances du politique, mais sa présence au sein de Bombardier a un effet sécurisant tout en renforçant la crédibilité de l'entreprise trop longtemps malmenée par une mauvaise gestion du programme CSeries, précise-t-elle.

Une autre source revient à ce différend entre la Caisse et une famille Bombardier-Beaudoin s'accrochant à sa participation de 53% détenue sous la formation d'actions à droits de vote multiples. « Il est attendu que la Caisse va s'ajouter dans quelques semaines, qu'elle va commettre quelques centaines de millions. Il lui reste à surmonter ce différend autour des actions à votes multiples ou à élaborer un scénario imaginaire. La Caisse veut s'assurer que la direction en place ne soit pas évincée au moindre caprice », a précisé cette source, généralement bien informée.

Le Devoir

PARADIS FISCAUX

Les banques n'ont pas dit non, mais n'ont pas encore dit oui

ALEXANDRE ROBILLARD à Québec

Malgré deux salves d'invitations laissées sans réponse positive, le regroupement qui représente les banques canadiennes affirme qu'elles n'ont jamais refusé de participer aux travaux d'une commission parlementaire à Québec sur les paradis fiscaux.

Dans une déclaration transmise à La Presse canadienne, l'Association des banquiers canadiens (ABC) soutient qu'aucune décision n'a encore été prise.

Mercredi, un membre de la

commission parlementaire, le député péquiste Nicolas Marceau, a déclaré qu'une convocation, à une date qui devait être respectée, serait envoyée sous peu aux banques. M. Marceau a affirmé que malgré deux invitations envoyées précédemment à chacune des banques, les parlementaires n'avaient jusqu'ici reçu aucune confirmation de leur intérêt à participer. Au moins l'une d'entre elles, que M. Marceau n'a pas voulu identifier, a exprimé le souhait de ne pas participer.

Si les banques ne se présentent pas à la date où elles sont convoquées, les députés, qui

sont résolus à entendre les institutions financières, devront décider s'ils utilisent leur pouvoir de contrainte, a expliqué M. Marceau.

Dans un courriel envoyé mercredi soir, le directeur général de la section québécoise de l'ABC, Eric Prud'homme, a déclaré que l'ABC et les banques poursuivent leurs discussions avec la commission au sujet de la comparution. « Aucune décision finale n'a été prise pour le moment, a-t-il écrit. Nos discussions portent sur la logistique de la comparution du secteur bancaire, qui n'a jamais refusé de comparaître devant la commission. Nous

sommes heureux de pouvoir contribuer aux travaux de la commission. »

Mercredi, M. Marceau a expliqué que les banques préféreraient adjoindre un de leurs représentants à la délégation de l'ABC qui serait entendue par les députés. Mais M. Marceau a précisé que la commission parlementaire souhaite entendre chacune des banques de façon distincte. Selon le député, leur participation est importante afin de comprendre pourquoi certaines banques canadiennes ont des succursales dans des paradis fiscaux.

La Presse canadienne

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2015-10-28

649 08 09 15 12 compl. 02 09 16 20 compl.
26 37 48 43 45 46

Prochain gros lot (approx.) : 15 000 000 \$
1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$
00387859-04

Extra 6196238

LOTO MAX + MAXMILLIONS

Ce soir, 55 MILLIONS \$ + 12 LOTS DE 1 MILLION \$ (approx.)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priori.

Sophie DOWNS
Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

Psychologue clinicienne
ADULTES · COUPLES
25 ANS D'EXPÉRIENCE

514-861-0630
VIEUX-MONTRÉAL

Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

ÉDITORIAL

BOMBARDIER

Le nerf de la guerre

En devenant actionnaire à hauteur de 49,5% de la société en commandite qui chapeautera la commercialisation de la C-Series de Bombardier, le gouvernement Couillard prend un risque contraire à sa propre philosophie. Comme quoi l'exercice du pouvoir fait oublier bien des principes.

Lors de la présentation de son équipe économique, en mars 2014, le candidat libéral Philippe Couillard y allait d'une dénonciation en règle du Parti québécois qui « *emploie encore des méthodes du siècle dernier* [basées sur] *l'intervention directe de l'État* », plaidant plutôt en faveur d'un « *accompagnement* » modeste des entreprises.

Or, moins de deux ans plus tard, le même M. Couillard, devenu premier ministre, défend bec et ongle la participation de son gouvernement à la création d'une nouvelle société responsable du projet sans doute le plus audacieux et le plus risqué de l'histoire récente du Québec. Un projet très en retard et deux fois plus coûteux que prévu au plan initial, à tel point qu'il représente une menace pour la survie de l'une des rares sociétés multinationales québécoises.

En fait, libéral, péquiste, caquiste ou solidaire, le gouvernement du Québec n'avait pas le choix de répondre positivement à l'appel du pied de la famille Beaudoin. La C-Series, c'est l'avenir de la division aéronautique de Bombardier, et Québec ne pouvait pas rester les bras croisés malgré les beaux principes du premier ministre. Des dizaines de milliers d'emplois sont en jeu, tant chez Bombardier que chez ses fournisseurs.

Cela dit, malgré leur appui unanime au soutien financier de l'État, les partis d'opposition ont condamné la voie privilégiée par Québec. Tant Pierre Karl Peladeau que François Legault auraient souhaité une participation au capital du groupe Bombardier lui-même et non au seul projet plus risqué de la C-Series.

Ils n'ont pas tout à fait tort, mais si tel avait été le cas, rien ne dit que l'argent aurait été investi en totalité là où il est nécessaire pour le Québec, soit dans la mise en marché du nouvel avion. En devenant partenaire de ce projet en particulier, Québec s'assure de plus de transparence dans les décisions et du maintien du siège social et des emplois chez nous dans l'éventualité d'une prise de contrôle étrangère de Bombardier inc.

Par ailleurs, en échange de sa participation au risque, dont l'ampleur est réduite du fait de la radiation immédiate de la plus grande partie des coûts de développement initiaux aux livres de la société mère, soit 3,2 milliards \$US, Québec a aussi obtenu 200 millions bons de souscription de Bombardier inc. à éventuellement être exercés si l'action de la compagnie atteint 2,21 \$US d'ici cinq ans. Pour cela, il faut évidemment que les ventes se raffermissent à la faveur de la mise en marché de cet appareil qu'on dit plus économique et silencieux que ses concurrents, ce que tout le monde souhaite ardemment, à commencer par les milliers de travailleurs de l'industrie aéronautique.

Dans le monde d'aujourd'hui, où s'affrontent des géants comme Airbus et Boeing, tous les gouvernements sont appelés à intervenir. Il ne s'agit pas là de « *méthodes du siècle dernier* », mais du nerf de la guerre. Le Québec, un nain dans l'arène, ne fait malheureusement pas exception. Et si l'investissement de 1,3 milliard, puisqu'il s'agit bien d'un investissement et non d'une dépense, peut nous sembler majeur, disons-nous que la somme est modeste à l'échelle du commerce mondial.

CHINE

Baby-boom, s.v.p.

Il était devenu urgent que le gouvernement chinois mette fin à sa politique anachronique de l'enfant unique. S'agissant de sortir la Chine du pétrin démographique dans lequel elle a fini par se placer au cours des 35 dernières années, la décision arrive cependant bien tard, dans un contexte où le pays souffre d'un « *ratio de dépendance* » — le nombre de personnes en âge de travailler par rapport au nombre d'enfants et de retraités — de plus en plus problématique. Perspectives d'autant plus inquiétantes qu'en Chine dite communiste, le filet de sécurité social est autrement moins développé que dans les pays occidentaux. Les démographes et les économistes doutent fort qu'en autorisant les couples à avoir deux enfants, ces changements, qui concernent essentiellement la Chine urbaine, auront sur l'économie un impact significativement utile à moyen terme.

L'impératif est économique, il est aussi social. La politique à laquelle on se décide enfin à mettre fin aura été imposée de manière extrêmement brutale au cours des dernières décennies. La loi prévoyait des amendes épouvantablement élevées pour empêcher les secondes naissances, d'où les cas innombrables d'avortements forcés et de fœticides féminins. Beaucoup d'enfants « *illégaux* » se sont ainsi trouvés à grandir dans un no man's land juridique, sans identité civile. Avec le résultat que le ratio hommes-femmes n'a cessé de se creuser et qu'on évalue maintenant que ce déséquilibre va faire en sorte qu'entre 20 et 30 millions de jeunes hommes ne pourront pas se trouver d'épouse.

En fait, l'abrogation de la loi était dans les cartons depuis quelques années. Les autorités avaient commencé à fermer les yeux sur des infractions depuis un certain temps.

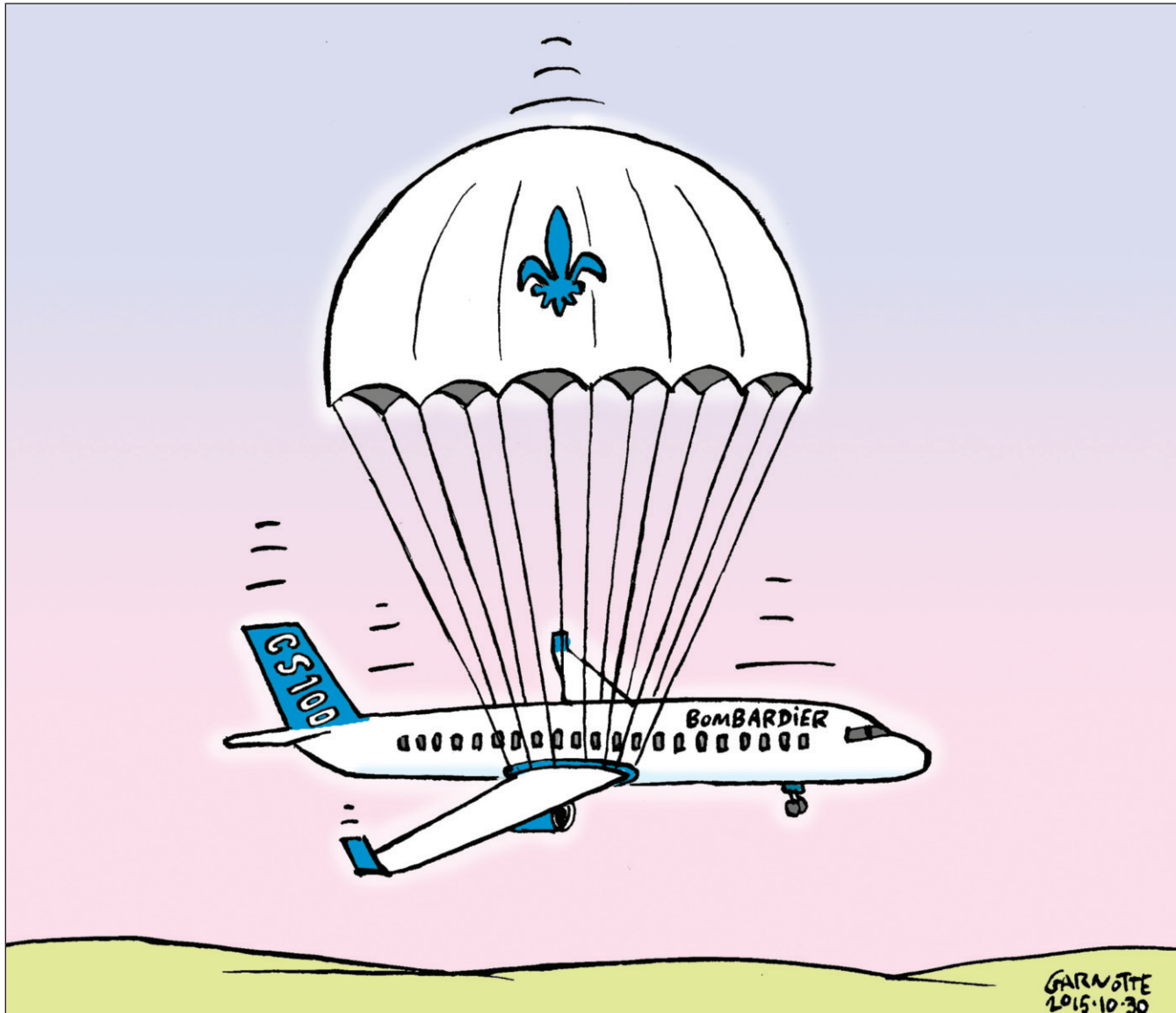
En 2013, la politique avait fait l'objet d'assouplissements importants, en vertu desquels les couples dont un des membres était lui-même enfant unique pourraient dorénavant avoir un deuxième enfant. Pour autant, ces « *ajustements* » n'ont pas massivement augmenté l'affluence dans les pouponnières. À ce jour, seulement 12% des 11 millions de couples qui pourraient potentiellement se prévaloir des nouvelles dispositions appliquées depuis 2013 ont demandé l'autorisation d'avoir un deuxième enfant.

C'est que le coût de la vie — logement, éducation, santé... — ne cesse d'augmenter en Chine. N'y existe pas, par ailleurs, de régime de congés parentaux payés par l'État. On peut également concevoir que, culturellement, la nouvelle modernité urbaine de la Chine rende moins pressant le projet d'avoir un autre enfant, que le président Xi Jinping le permette ou non. Bien des choses peuvent se planifier par plan quinquennal. Pas un baby-boom.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Adjointes PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Loin du sex-symbol,
Justin est un fantôme !

Une professeure écrit, dans le *Devoir* du 28 octobre, que Justin, le nouveau premier ministre du Dominion, est un *sex-symbol*, un boxeur, un homme tatoué. Si cela est vrai, la professeure fait fi de l'essentiel: Justin Trudeau (il faut aussi apprendre à dire le nom de famille) est le fils du père, la progéniture de Pierre, un revenant de Trudeau, c'est-à-dire un fantôme! Il revient en effet hanter le pays de son père après le règne catastrophique des conservateurs de Harper, qu'il faut savoir prononcer au complet. Candidat de l'alternance, homme qui se trouve sous les sondages, Justin arrive *just in time*: il vient redonner le rêve du père à tous les Canadiens: un Canada des libertés, un Canada qui se prend pour une hallucination, un Canada où la drogue doit côtoyer la paix, un grand pays d'une mer à l'autre où il fera bon vivre tous ensemble. Justin apparaît dès lors comme un gagnant patient, non pas comme l'homme du premier round, mais celui du troisième, un politicien subtil. L'erreur, c'est sans doute de voir Justin avec la compétence politique de son père, avec du contenu. Justin est bien plutôt une atmosphère, une vapeur, quelque chose qui apparaît, qui revient de loin et qui repartira dans une mort particulière. Si les prochaines semaines seront importantes sur le plan politique, ce ne sera pas en raison des rénovations du château appelé 24 Sussex, le manoir vétuste, mais plutôt en ce qu'elles monteront à quel point l'esprit du père a pris le corps du fils et de

quelle manière, au Québec, *to be or not to be in french* sera la question.

Dominic Desroches
 Montréal, le 28 octobre 2015

La religion est-elle
contagieuse ?

Les bibliothèques scolaires devraient être financées par l'État. Ce serait un investissement rentable, surtout avec le taux de décrochage et d'analphabétisme que nous avons.

Mais s'il faut des bénévoles pour les ouvrir aux élèves, avons-nous les moyens de nous priver des bénévoles qui sont inspirés par leur foi ou leur groupe religieux? S'il fallait retirer toutes les heures de bénévolat fournies par des hommes et des femmes mus par leurs convictions religieuses, ou supprimer tous les appuis, financiers et autres, accordés à nos groupes communautaires et populaires par les communautés religieuses, c'est une grande partie de nos organisations qui disparaîtrait, purement et simplement!

Nos écoles publiques sont devenues laïques pour respecter notre société devenue pluraliste. Et le bénévolat ne doit pas devenir une manière détournée de réintroduire la religion à l'école, c'est entendu.

Mais s'alarmer parce que des citoyens, jeunes et croyants, se rendent disponibles pour servir leur communauté, cela me semble carrément maladif. Notre société manque de gens dévoués, disponibles et bénévoles, prêts à s'impliquer dans l'intérêt collectif. C'est vrai dans les

syndicats, les partis politiques, les organismes de quartier, etc. Si la motivation personnelle des trop peu nombreux bénévoles doit maintenant être passée au crible de la rectitude sociale, je ne donne pas cher de notre avenir.

Je venais juste d'écrire dans mon journal local: « *Sommes-nous allergiques à l'Église?* » Je me demande maintenant si la religion n'est pas, pour plusieurs, devenue carrément contagieuse.

Dominic Boisvert
 Scotstown, le 28 octobre 2015

In memoriam Albert Brie
(1925 – 2015)

Il aura sans doute été l'écrivain le plus authentique que j'aie connu. Sans formation particulière, mais maître de sa pensée, qu'il esquissait avec tant d'élégance, et de sa langue, qu'il maniait comme nul autre. La culture par la lecture. Tout lui venait d'une source profonde et sûre. Ce qui lui a permis d'être un polygraphe sans frontières. Il pouvait aborder n'importe quel sujet sur n'importe quel mode avec une même pénétration et une même puissance, une même aisance. Voilà pourquoi il était intarissable. Aucun artifice chez ce grand artiste. Et surtout: l'ami était aussi « *vrai* » dans son amitié que l'écrivain était dans ses mots. Pour l'une et les autres, je lui dois beaucoup. Pour ceux qui l'ont connu, le silencieux ne saurait plus jamais se taire dans nos cœurs.

Jean Marcel
 Le 28 octobre 2015

L I B R E O P I N I O N

Référendum de 1995: toutes ces énergies gaspillées

JEAN-CLAUDE GOBÉ

Chef de l'opposition officielle à la Ville de Laval
 Président du comité du Non pour l'est de Montréal lors du référendum de 1995

Il y a 20 ans, le Québec, désabusé par l'échec des accords du lac Meech et de Charlottetown, écrivait le moment le plus marquant et le plus fractionnel de son histoire, au XX^e siècle. Le référendum de 1995, au cours duquel les Québécois de toutes origines avaient à décider de leur avenir, de leur appartenance et de leur place au sein de la Fédération canadienne.

Cette campagne référendaire fut l'objet de maints débats et déclarations de chaque camp. Certains rationnels, d'autres émotifs ou certains autres pouvant semer l'inquiétude dans la population quant aux conséquences possibles des résultats. Ce fut certainement une période où le destin du Québec s'est joué.

Les minces résultats obtenus par chacun des camps, même s'ils pouvaient paraître décevants pour certains et victorieux pour d'autres, n'en étaient pas moins pour qui voulait les regarder avec attention; globalement, aucun vainqueur, la moitié des

Québécois pour les changements et l'autre moitié, opposée ou inquiète des conséquences de ces changements.

À l'époque, j'étais président de l'est de Montréal pour le comité du Non (22 circonscriptions).

Durant la période précédant ce référendum et suivant l'échec de Meech et de Charlottetown, j'ai été à même de constater la déception d'une partie de nos concitoyens, y compris de nombreux collègues à l'Assemblée nationale. Certains se sentaient trahis ou floués par le reste du Canada et n'hésitaient pas à faire valoir leur tristesse et leur déception face à ce qu'ils considéraient comme un rejet des idées d'émancipation des Québécois à l'intérieur du Canada. Un certain nombre de citoyens rejoignirent alors le camp du souverainisme, par dépit, ou pensant que c'était là le seul moyen de faire changer les choses. Bien que partageant une partie de leur frustration et de leur déception, vis-à-vis de ces échecs, ainsi que du Canada anglais et d'une partie de sa classe politique, je gardais malgré tout bon espoir que les choses pouvaient changer et je fis la campagne du camp du Non comme président régional.

Les résultats serrés le soir du référendum me faisaient espérer que cela pouvait être une victoire pour tous. La victoire de la reconnaissance, par la classe politique canadienne, de la volonté de changement des Québécois et de la reconnaissance de leurs différences culturelles, politiques et spécifiques et de là l'importance de leur accorder les changements nécessaires, tels que Robert Bourassa, Brian Mulroney et d'autres leaders canadiens l'auraient voulu avec l'accord du lac Meech. Malheureusement, il n'en fut rien, et la même indifférence et la même solitude se sont installées dans chacun des deux camps; l'un disant « *je vous ai compris* », et l'autre, « *à la prochaine fois* ».

Vingt ans après, le temps était comme la mer sur les galets, le ressac a fait son œuvre. Aujourd'hui, je crois que nous avons tous, comme Canadiens et comme Québécois, manqué ce soir-là un grand rendez-vous avec l'histoire, en ne tenant pas compte de ce résultat qui nous invitait tous au dialogue, à l'entente et à la collaboration. Toutes ces années ont passé pour rien, toutes ces énergies gaspillées. Aujourd'hui, on n'ose même plus rêver à ce que nous aurions pu en faire.

Domage!

IDÉES

CRISE POLICIÈRE À VAL-D'OR

Du mauvais usage de la présomption d'innocence

MICHAËL LESSARD

Étudiant à l'École du Barreau du Québec

Les policiers de Val-d'Or ont tort de clamer haut et fort la présomption d'innocence de leurs confrères pour faire taire les victimes. Il y a une semaine, à l'émission *Enquête* de Radio-Canada, des femmes autochtones de Val-d'Or ont confié être victimes d'abus policiers. Depuis, huit policiers ont été suspendus, avec salaire, pour la durée de l'enquête sur ces allégations. En solidarité avec leurs confrères, les agents du poste 144 de Val-d'Or ont refusé de travailler en fin de semaine dernière. Ils ont alors déterré le vieil argument qu'on utilisait l'an dernier pour faire taire les victimes d'agressions sexuelles du mouvement #AgressionNonDénoncée, celui d'un respect sacré pour la présomption d'innocence.

Selon eux, les services de police ainsi que les policiers relevés ne devraient pas être critiqués tant et aussi longtemps qu'un tribunal n'a pas déclaré leur culpabilité. Or, c'est mal comprendre l'idée de présomption d'innocence si l'on souhaite l'utiliser pour faire cesser la dénonciation d'abus.

La recherche de la vérité

La présomption d'innocence est un concept juridique qui trouve son utilité en tant qu'outil procédural, mais qui ne convient pas nécessairement aux débats publics. Dans le processus judiciaire, la présomption d'innocence permet d'éviter de sauter aux conclusions, de condamner

« La présomption d'innocence ne doit pas être utilisée pour étouffer le débat public entourant le traitement des femmes autochtones »

une personne pour un crime qu'elle n'a pas commis. En droit criminel canadien, la présomption d'innocence ne peut être renversée que si la Couronne prouve hors de tout doute raisonnable la culpabilité de l'accusé. La présomption d'innocence protège donc, d'une part, l'accusé contre une peine criminelle et, d'autre part, elle lui offre une chance de se défendre et de se faire entendre. En ce sens, la présomption d'innocence ouvre un dialogue entre les parties pour débattre de la culpabilité de l'accusé. Son objectif est donc de servir la recherche de la vérité.

Or, dès que les défenseurs du poste 144 invoquent la présomption d'innocence pour faire taire les critiques, ils ne servent pas cet objectif de recherche de la vérité. Plutôt, ils font violence aux victimes en laissant entendre qu'elles ne sont que des menteuses. Alors que la ministre de la Sécurité publique Lise Thériault enjoint aux femmes autochtones de faire preuve de courage, ces partisans créent une atmosphère qui décourage la dénonciation d'abus policiers et d'agressions sexuelles.

Pourtant, le caractère public des témoi-

gnages des femmes autochtones ne va pas à l'encontre de la présomption d'innocence. Doit-on rappeler qu'il est de mise, en droit canadien, que toutes les accusations criminelles soient publiques? Les policiers ne devraient pas faire exception. Au contraire, considérant la nature de leur fonction, ils devraient être tenus à un degré de transparence encore plus élevé que le reste de la population. En attendant des accusations criminelles formelles, ces témoignages ont leur pertinence sur la place publique.

La présomption d'innocence ne doit pas être utilisée pour étouffer le débat public entourant le traitement des femmes autochtones. Si la présomption d'innocence est un outil juridique qui protège les accusés de conséquences négatives comme l'emprisonnement, elle ne devrait pas protéger de toutes les critiques. Une part de chaque crime doit être traitée à l'extérieur des tribunaux, à l'extérieur du système judiciaire. Ceci est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit d'un problème de misogynie et de racisme érigé en système.

Pour affronter ce problème, pour renverser la misogynie et le racisme, nous avons besoin d'une bonne dose de volonté politique. Ce ne sont pas les tribunaux qui pourront, seuls, régler. Cette volonté politique ne naîtra que de la critique populaire, de la mobilisation et du débat public. Il est donc nécessaire de discuter des allégations d'abus sur la scène publique afin d'entamer une réflexion de société et d'inciter les acteurs politiques à agir concrètement. Un éventuel procès sur les policiers de Val-d'Or pourrait prendre plusieurs années. Pendant ce temps, les femmes autochtones demeureraient vulnérables. Il faut donc agir dès maintenant. La présomption d'innocence ne doit pas nous empêcher de critiquer un système dysfonctionnel.

Les femmes de mauvaise réputation

LISE PAYETTE



J'ai habité Rouyn-Noranda pendant deux ans, il y a bien longtemps (1955-1956 si ma mémoire est encore bonne), et Val-d'Or était déjà le terrain de jeu des hommes de la région quand venait le temps de trouver de la distraction. Déjà à cette époque-là, la réputation des femmes autochtones était mauvaise et discutée ouvertement, surtout par des hommes blancs qui leur trouvaient tous les défauts de la terre, mais ne pouvaient se passer de leur rendre visite une fin de semaine de temps en temps. Ils disaient d'elles qu'elles étaient «faciles». Un peu d'argent, un peu d'alcool et le tour est joué, disaient-ils.

Je travaillais alors avec les Métallo, et il passait des centaines d'hommes dans notre local chaque semaine. Ils venaient payer leur contribution syndicale ou rencontrer des amis avec qui discuter de tout ce qui se passait dans les mines autour de Rouyn. De fil en aiguille, certains d'entre eux parlaient de leur famille, de leur femme qu'ils avaient parfois laissée à Montréal, ou ailleurs, en espérant faire assez d'argent pour rentrer un jour à la maison. Fatalement, ils finissaient par parler des femmes autochtones. Il y en a qui les appelaient «les consolatrices».

Moi, la fille de Montréal, j'ai réalisé que je n'avais jamais entendu parler des autochtones du Nord. Je n'avais aucune idée qu'il puisse y avoir autant de misère et, contrairement à beaucoup d'autres qui affirmaient que les femmes autochtones vendaient leurs corps pour faire vivre la famille, je me suis dit que c'était totalement injuste et qu'il y aurait lieu de leur venir en aide. Quand j'ai osé en parler avec les hommes de mon entourage, ils ont beaucoup ri et m'ont conseillé de ne pas me mêler de ça. J'avais 27 ans, deux enfants, et il est vrai que je ne connaissais pas grand-chose de la vie.

Après Rouyn-Noranda, j'ai vécu six ans à Paris. C'est là que, pour la première fois de ma vie, j'ai vu la prostitution florissante sur les trottoirs de la ville. Elles étaient partout, à tous les coins de rue, balançant les hanches et souriant aux passants. J'ai pensé qu'elles avaient plus de chance que celles du nord du Québec quant au choix du client. Mais j'avais tort. Je sais maintenant qu'aucune femme saine d'esprit ne fait ce travail de gaieté de cœur. Même celles qui affirment que c'est un choix qu'elles font librement n'arrivent pas à me convaincre.

Il aura fallu que quelques femmes autochtones de Val-d'Or osent dénoncer le sort qui leur est fait pour que le Québec réagisse.

Ça nous en aura pris du temps à leur apporter le soutien dont elles ont besoin. La solidarité des autres Québécoises pourrait redonner espoir à ces femmes et à leurs enfants.

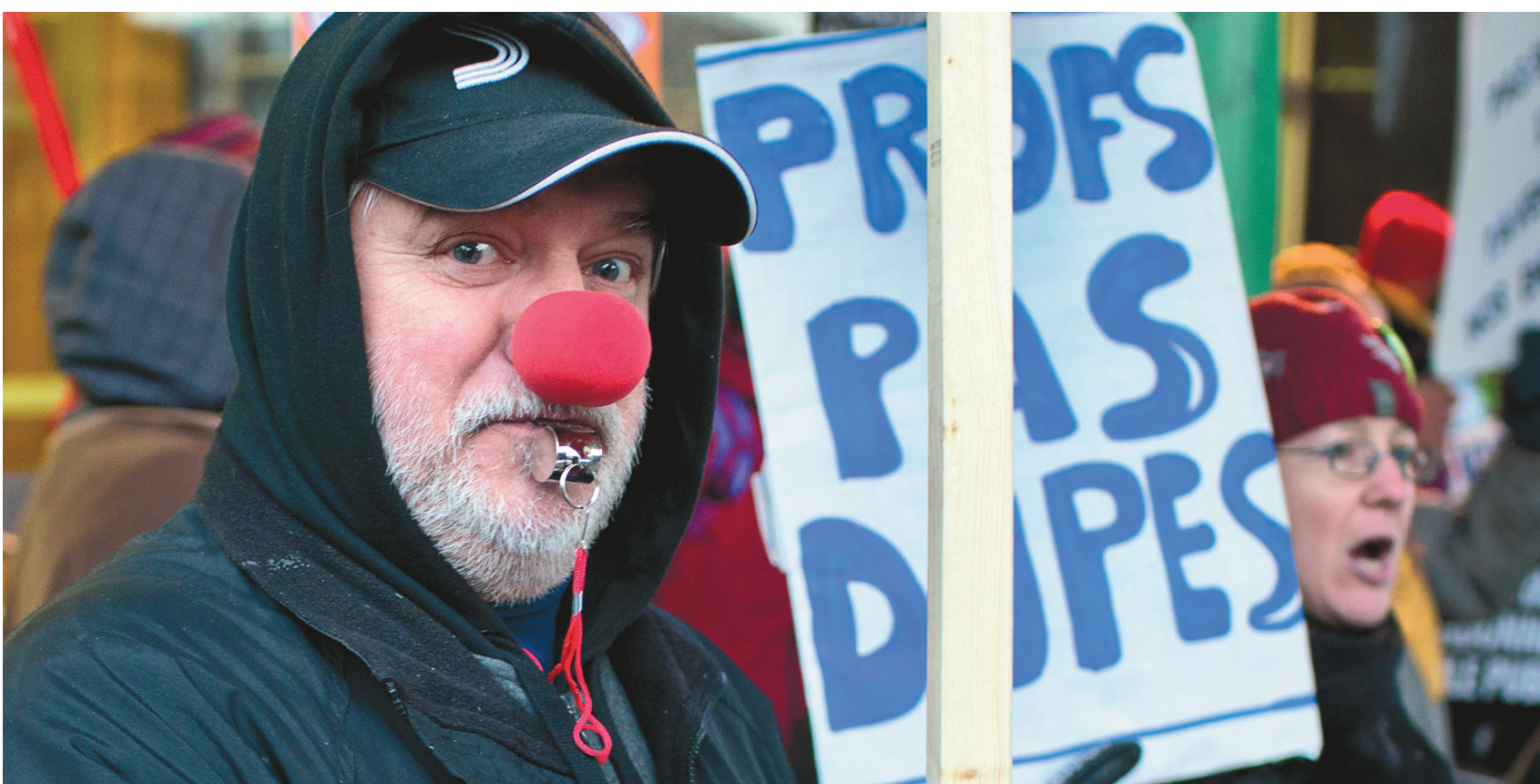
Il faut réclamer des explications claires sur le pourquoi du silence des ministres qui connaissent toute la situation en mai 2015 et n'ont rien fait. Il faut faire toute la lumière sur le comportement des policiers en cause et ne pas rejeter du revers de la main le fait que les citoyens et citoyennes ne croient pas qu'un service de police puisse enquêter sur un autre service de police. L'âge de notre entière confiance dans les policiers est largement dépassé. Il faut plus que ça pour que notre révolte collective se taise.

Les femmes autochtones sont nos sœurs. La violence dont elles sont victimes, qu'elle leur vienne des policiers ou de leur conjoint, est la même que celle que les femmes autour de nous subissent. Ça crée des solidarités très fortes.

Ce n'est pas la première fois que la situation de ces femmes est portée à notre attention. Il nous aura fallu du temps pour réagir. Il ne faut plus tourner la tête. Tant que le problème ne sera pas réglé, nous resterons attentives pour les mener à bon port.

Je tiens à remercier l'équipe d'*Enquête* de Radio-Canada d'avoir eu le courage de jouer cartes sur table, ce que cette maison sait de moins en moins faire. *Enquête* est un modèle du genre qui secoue le peuple qui sommeille et le force à se poser des questions. Bravo.

Merci aux femmes autochtones qui ont témoigné avec courage et sans voile. Il nous reste à obtenir qu'elles soient désormais entièrement protégées contre toute forme de représailles qui pourraient s'exercer contre elles. Il ne faut surtout pas les laisser tomber. La politique a cette formidable possibilité de renvoyer aux oubliettes les sujets que le gouvernement ne veut pas toucher. Pour ce faire, il trouvera une multitude de raisons, car il dispose toujours d'un plein panier en réserve. Il ne faut pas lui permettre de ne rien faire et ne pas hésiter à le pousser dans le dos. Écrivez à votre député ou à votre premier ministre. Pas question de se rendormir.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«Je serai en grève avec mes collègues pour dire à quel point il est insultant de devoir se battre au quotidien contre un gouvernement persuadé que l'emploi que j'occupe n'est pas digne de passion», écrit l'auteur. Ci-dessus, un professeur dans une manifestation à Montréal, mercredi.

En grève d'un emploi que j'aime

LUC GRENIER

Enseignant en Arts, lettres et communication
Cégep régional de Lanaudière
à L'Assomption

Cette semaine, j'étais en grève. En grève d'un emploi que j'aime et qu'il m'a fallu sacrifier le temps de dire avec mes collègues mon espoir que cet enthousiasme que j'affiche au quotidien devant mes étudiants, à leur organiser des projets stimulants et à préparer des cours qui contribuent à les faire cheminer vers une vie qu'ils aimeront à leur tour, cet enthousiasme qui se frotte régulièrement de manière consentante aux parties moins agréables du boulot (correction, gestion organisationnelle de projet, promotion de programme, développement stratégique), qui se frotte à celles moins naturelles pour un enseignant (soutien des étudiants inquiets, gestion financière de projet, mise à jour de connaissances techniques hors de mon champ de compétences attendues), que cet enthousiasme, bref, est pris pour acquis par un gouvernement convaincu qu'il n'a qu'une valeur très relative dont il convient peu qu'elle soit reconnue, dont il faudrait même qu'elle soit amoindrie.

« Au nom de quel souci de l'avenir [...] notre gouvernement pense-t-il que l'éducation gagne à se passer des conditions qui permettent que sa mission soit menée avec efficacité ? »

Les milliers de professeurs du primaire travaillent avec conviction pour poser les pieds des enfants sur un sol ferme et bien pavé. Ceux du secondaire prennent par la main les jeunes que ces enfants sont devenus pour leur indiquer que ce chemin pavé mène vers une multitude d'horizons qui imposent que l'on en explore attentivement et les sols et les environnements avant d'y plonger. Ceux des cégeps aident les futurs adultes à comprendre tout ce qui caractérise ces horizons qu'ils ont choisi d'explorer, pour qu'ils en saisissent à la fois les nuances, les charmes et les défis, et qu'ils puissent pressentir avec lucidité et conscience d'eux-mêmes les perspectives qui s'ouvrent au-delà des limites entrevues.

Et avec tous ces enseignants, motivés par le même désir qu'eux d'ajouter leurs efforts à la mise au

monde jour après jour de nouveaux citoyens éveillés, il y a une armée d'autres employés, de soutien, professionnels, cadres, qui œuvrent dans l'ombre ou dans la lumière avec un enthousiasme égal, frappés des mêmes défis qui se dressent ponctuellement sur le chemin de leurs convictions.

Au nom de quel souci de l'avenir, avec quelle vision du meilleur développement du Québec notre gouvernement à tous pense-t-il que l'éducation gagne à se passer des conditions qui permettent que sa mission soit menée avec efficacité et inventivité? Au nom de quel hypothétique plan qui dessinerait une meilleure société ce gouvernement croit-il pouvoir saccager un pas à la fois le système d'éducation que le Québec s'est donné avec patience au fil des décennies, un système conscient de ses failles, mais sou-

cieux de les corriger avec intelligence, et toujours animé du désir de mettre au profit des jeunes les connaissances continuellement renouvelées que la vie moderne apporte à grande vitesse? Et au nom de quelle logique, pour conclure, ce gouvernement croit-il que le meilleur pourrait surgir d'une politique destinée à miner l'enthousiasme de ses employés en leur opposant un discours chargé de mépris, teinté de préjugés, de méfiance et autres sentiments estimés contre-productifs depuis la nuit des temps?

Aujourd'hui, je serai en grève avec mes collègues pour dire à quel point il est insultant de devoir se battre au quotidien contre un gouvernement persuadé que l'emploi que j'occupe n'est pas digne de passion puisqu'il le considère comme indigne de mériter son soutien et son estime. J'y serai aussi, un peu, pour dire qu'il est triste de devoir défendre cette passion contre d'autres citoyens qui adoptent trop souvent l'attitude méprisante de ce gouvernement dans leurs discours.

Qui ne se souvient pas d'un professeur qui l'a marqué? D'une bibliothécaire qui lui a sauvé les fesses en guidant sa recherche? D'un technicien de laboratoire complice? Nous sommes tous en grève cette semaine pour faire que les souvenirs des étudiants d'hier soient aussi ceux de leurs enfants.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillier (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (recherchistes photos), information générale: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfall et Karl Rettino-Parazzelli (reporters), information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Béjar-Cirino et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); information culturelle: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Legaré-Tremblay (pupitre); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Loïc Hamon (cahiers spéciaux); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Cailion, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis). DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ: Mélanie Simard (adjointe par intérim), Laurence Hémond (secrétaire). PRODUCTION: Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion et Kevin McKissock. ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

BOMBARDIER

SUITE DE LA PAGE 1

les 5,4 milliards de dollars américains, soit près de 60% de plus que l'enveloppe originale. Après avoir testé l'intérêt d'Airbus, la multinationale québécoise a finalement répondu à l'offre maintes fois formulée par le gouvernement, qui injecte 1 milliard de dollars dans la poursuite du programme. L'investissement, puisé à même le Fonds du développement économique, sera administré par Investissement Québec.

Le gouvernement obtiendra, en retour, une participation de 49,5% dans une société en commandite créée à cette fin. En contrepartie d'une participation de 50,5%, Bombardier y transfère les quelque 1700 employés affectés au développement des appareils, des contrats de fournisseurs et de clients ainsi que les éléments d'actif et les propriétés intellectuelles nécessaires pour poursuivre les activités de conception, de fabrication et de commercialisation des avions biréacteurs CS100 et CS300, peut-on lire dans le communiqué publié par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, Jacques Daoust. La commandite sera présidée par l'ex-premier ministre du Québec Daniel Johnson, qui siège au conseil de Bombardier depuis 1999.

Autre élément digne d'intérêt, Québec recevra 200 millions de bons de souscription d'une durée de cinq ans, chacun lui donnant le droit d'acheter une action de classe B de Bombardier à un prix unitaire équivalant, en dollars américains, à 2,21 \$CAN. Et l'État reçoit l'engagement de Bombardier qu'elle conservera au Québec, pendant une période de 20 ans, le siège social stratégique de la commandite, y compris le maintien des activités de fabrication à Mirabel, de recherche et développement, et autres activités connexes.

Pas sans risque

En conférence de presse, le ministre Daoust a reconnu que l'aventure n'était pas sans risque. Il a cependant souligné que la volonté de Bombardier de poursuivre le programme constituait un vote de confiance. Il a qualifié la nouvelle relation de « gagnant gagnant » et parlé d'une « occasion unique de s'associer à une entreprise emblématique du génie québécois ». En tant qu'investisseur, Québec peut espérer un rendement. Les appareils proposent de multiples avantages, leur certification est en voie d'être complétée « et, déjà, les engagements signés et les commandes fermes se chiffrent à plus de 600 », a-t-il souligné. Les commandes fermes portent sur 243 appareils, et il est prévu que les premières livraisons débuteront l'an prochain.

Michel Nadeau, directeur général de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, est d'accord avec le ministre. « C'est très positif, c'est convaincant. Québec joue très bien ses cartes », a-t-il commenté au Devoir.

À l'opposition qui accuse le gouvernement d'être un « piètre négociateur », le ministre a également fait ressortir qu'en plus de la participation de 49,5% dans la commandite, Québec recevait 200 millions de bons de souscription qui, s'ils sont exercés, représentent 8,9% de la totalité des actions de classe A et de classe B de Bombardier. « Ce poids n'aura pas d'incidence importante sur le contrôle de Bombardier », a pris soin d'ajouter l'entrepreneur.

Radiation de 3,2 milliards

« Nous avons sorti le programme de Bombardier après l'avoir nettoyé. La société en commandite est épurée de ce fardeau », a renchéri Jacques Daoust. Bombardier amputera ses résultats financiers d'une charge de 3,2 milliards de dollars américains liée à la dépréciation de son programme d'avions CSeries. Cette charge, et une autre de 1,2 milliard découlant de l'annulation du programme d'avion Learjet 85, a forcé Bombardier à inscrire une perte nette de 4,9 milliards à la fin du troisième trimestre clos le 30 septembre, contre un bénéfice de 74 millions au trimestre correspondant de 2014. Sur une base ajustée, le bénéfice net du troisième trimestre a été de 2 millions (soit nul par action), contre 222 millions, ou 12¢ l'action, un an plus tôt. Le carnet de commandes atteignait 61,8 milliards au 30 septembre 2015, contre 69,1 milliards au 31 décembre 2014.

Les sources de financement disponibles s'établissaient à 3,7 milliards au 30 septembre dernier. Il est estimé que Bombardier pourrait devoir injecter 1 milliard supplémentaire pour mener à terme le programme.

À l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale, on se réjouissait de cette entente, qui vient atténuer l'incertitude quant à la santé financière de Bombardier et pérenniser le programme CSeries. Pour Suzanne Benoit, p.-d.g. d'Aéro Montréal, « cette annonce démontre l'importance que le gouvernement accorde au programme CSeries et le poids de ce dernier quant au développement de l'industrie aéronautique québécoise. Bombardier est la société phare pour l'industrie aéronautique au Québec et au Canada, la soutenir est nécessaire pour assurer du maintien d'emplois de qualité au Québec. L'investissement du gouvernement arrive à un moment stratégique dans le développement du programme CSeries et va rassurer tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement aéronautique québécoise. »

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Un important déraillement est survenu jeudi dans l'est de Montréal. Les wagons étaient vides au moment de l'incident.

PÉTROLE

SUITE DE LA PAGE 1

de pétrole brut par train a été « annulée », selon ce qu'on peut lire sur le site gouvernemental consacré à l'EES.

Une autre étude portant sur le « transport intermodal » d'hydrocarbures, « le type des accidents associés à cette activité » et l'analyse de « l'encadrement légal et réglementaire » de cette industrie n'était toujours pas disponible jeudi soir. Les consultations publiques de l'EES débutent dans 18 jours.

Vives inquiétudes

Si les travaux de l'EES ne permettent donc pas présentement d'évaluer les risques associés au projet de Belledune, les inquiétudes sont quant à elles très vives et touchent plusieurs régions du Québec.

Il faut dire que le projet de l'entreprise Chaleur Terminals, filiale d'une société albertaine, entraînera une hausse marquée du transport de pétrole par train au Québec. Dès 2017, deux convois de 110 wagons chacun sillonneront chaque jour le sud de la province pour se rendre à un port situé au Nouveau-Brunswick. C'est trois fois le nombre de wagons que comptait le train qui a déraillé et explosé en 2013 à Lac-Mégantic. Ces trains transporteront 160 000 barils de brut par jour, soit 60 millions par année.

Les convois traverseront le cœur de plusieurs municipalités et des zones résidentielles à Dorval, à Montréal, à Saint-Bruno-de-Montar-

ville, à Saint-Hyacinthe, à Drummondville, à Lévis, à Rivière-du-Loup et à Rimouski, entre autres. Plusieurs municipalités, dont Rimouski, ont d'ailleurs adopté des résolutions pour manifester leurs craintes par rapport à ce projet.

Montréal a emboîté le pas, lundi, en adoptant une résolution présentée par Projet Montréal et qui demande au gouvernement du Québec de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour étudier le projet de Belledune. La Ville souhaite notamment qu'une « analyse » soit menée sur les « voies de contournement possibles hors des centres urbains pour le transport de matières dangereuses ».

On exige entre-temps au fédéral d'imposer une « suspension » sur le transport de pétrole par train. Qui plus est, la résolution réclame de Transport Canada « des inspections régulières » sur le territoire montréalais.

Coderre veut des réponses

Une demande réitérée jeudi par le maire Denis Coderre, qui s'est rendu sur les lieux du déraillement de train survenu à la limite ouest du quartier Hochelaga-Maisonneuve, près de la rue Ontario.

Soulignant que les Montréalais ont été « chanceux », puisque le train ne transportait rien au moment du déraillement, M. Coderre a tout de même précisé que « chaque petit incident est un incident de trop ». « On veut savoir ce qui s'est passé », a-t-il insisté en point de presse. Le maire a également fait savoir qu'il réclamera une rencontre avec le futur ministre fédéral des Transports pour discuter de la question de la sécurité du transport ferroviaire.

Le Canadien Pacifique a indiqué par courriel que le déraillement n'a fait aucun blessé. Un wagon a tout même quitté carrément la voie ferrée pour aller heurter un immeuble résidentiel situé tout près des rails. En soirée, la compagnie s'apprêtait à retirer les wagons qui ont déraillé. Une enquête du Bureau de la sécurité des transports a aussi été ouverte pour tenter de déterminer la cause du déraillement, qui a impliqué plusieurs wagons dans un secteur où le trafic ferroviaire est relativement dense.

Un total de trois déraillements sont par ailleurs survenus dans le sud-ouest de Montréal depuis 2011. C'est dans ce secteur à forte densité de population que doivent passer les convois qui se dirigeront vers Belledune, sur des voies du CN.

Pour la porte-parole péquiste en matière de transports, Martine Ouellet, il faut donc mandater le BAPE pour étudier « ce projet insensé et totalement inutile pour les Québécois ». Selon elle, l'EES ne permettra pas de mener une véritable étude du projet. Elle a notamment souligné que, contrairement au BAPE, l'EES n'a pas d'« encadrement formel » et « indépendant » du gouvernement. L'EES sur les hydrocarbures est coprésidée par deux sous-ministres du gouvernement Couillard.

Chaleur Terminals a inscrit deux lobbyistes en lien avec le projet de Belledune. Leur mandat comprend des démarches en vue d'inciter « les différents titulaires de charge publique à adopter une orientation [...] pour une meilleure acceptabilité sociale du projet ».

Le Devoir

EXODE

SUITE DE LA PAGE 1

Dans ses dernières prévisions, dévoilées jeudi, le gouvernement québécois a annoncé qu'il accueillerait cette année entre 6000 et 6600 réfugiés, dont un grand nombre de Syriens.

Le problème du permis de conduire

Selon l'époux de M^{me} Cheetri, les familles sont d'abord parties parce qu'elles ne parvenaient pas à obtenir leur permis de conduire. Au moins 20 familles étaient selon lui dans cette situation. « Ils arrivent à passer leur examen pratique, mais pas leur examen théorique », explique-t-il tandis que son épouse traduit ses propos en français. « L'examen théorique, c'est difficile, parce qu'ils sont analphabètes. Mais ils conduisent bien. Ils ont conduit pendant 20 ans dans leur pays. »

CRUES

SUITE DE LA PAGE 1

La militante mohawk de longue date Ellen Gabriel était également sur place, émue de voir « autant de gens préoccupés ». Ghislain Picard, grand chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, a pris la parole pour saluer le courage des femmes anishnabe de Val-d'Or d'avoir « ouvert une grande porte » qui ne rend plus possible le statu quo. Représentant cette jeune génération urbaine autochtone, Philippe Meilleur, directeur de Native Montréal, a insisté sur le fait que la « justice n'est pas assez, il faudra du soutien et des services pour que la prochaine génération cesse de vivre cette violence ».

Abus de confiance

Au-delà de l'engagement ferme réclamé des gouvernements, Viviane Michel de FAQ a aussi ressenti le besoin de redire aux trois femmes à l'origine des

Saroj Kumar Chhetri est moins habile en français que son épouse, mais il se débrouille et a son permis. Il a accompagné une famille à la Société de l'assurance automobile pour demander l'aide d'un traducteur. En vain. « Ils ont dit non, que ce n'est pas possible. Plein de fois. »

À la SAAQ, la porte-parole s'est d'abord montrée étonnée par ces propos. « Ça m'étonne parce qu'il est possible d'avoir un interprète pour l'examen théorique », a expliqué M^{me} Audrey Chaput. Vérification faite, la SAAQ offre même une version en népalé de l'examen. Le hic, c'est qu'il n'est offert qu'aux immigrants qui ont été reçus depuis moins de trois ans, en vertu de la Politique linguistique.

Chhali Gajmer, une jeune népalaise très engagée dans la communauté, confirme que l'obtention des permis est un gros enjeu. « Ici, l'examen de permis de conduire, c'est tellement difficile par rapport aux autres provinces. [...] Surtout pour les personnes adultes qui ne

sont jamais allées à l'école au Népal. [Même] après cinq ans de cours de français ici, elles ne sont jamais capables de passer leur examen. » Elle signale que la voiture est « importante » pour aller au travail et que, pour beaucoup, « conduire est un rêve ».

M^{me} Gajmer signale que beaucoup de familles partent aussi en Ontario parce que les parents tiennent à ce que leurs enfants maîtrisent l'anglais. « Ils pensent que la langue anglaise, c'est une langue internationale. Qu'il faut absolument enseigner l'anglais aux enfants. [...] La famille est partout dans le monde, et ils se disent que ça va être difficile plus tard pour eux de communiquer s'ils apprennent juste le français. »

Des départs à contrecœur

Ceux qui sont partis sont donc des gens qui étaient établis à Québec depuis un certain temps. Beaucoup travaillaient à l'usine de production de poulet Avico, précise M. Chhetri.

dénonciations « qu'elles ne sont pas seules, qu'on croit à leur histoire ». Après la diffusion du détonateur de la crise en Abitibi, un reportage de Radio-Canada, les langues se sont déliées.

Nombre de voix se sont élevées toute la semaine pour dire que « ce n'est pas juste à Val-d'Or ou avec la SQ » ou que « le problème est connu depuis longtemps », et depuis, d'autres femmes ont décidé de dénoncer.

La constante dans ces confidences et les dénonciations à la caméra? Les femmes préfèrent se confier à des organismes ou des journalistes plutôt qu'aux autorités.

Dans la population générale, seules 10% des victimes d'agressions sexuelles portent plainte, une statistique « collée là » depuis de nombreuses années, indique la coordonnatrice du Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS), Nathalie Duhamel. Et la plus grande crainte des « non-dénonciatrices » est qu'on ne les croie pas, explique-t-elle.

Ajouté à cela la marginalisation associée au statut d'autochtone, la crédibilité de ces témoignages est d'autant remise en question. Et cet épisode aura donné l'occasion de le démontrer à nouveau, malgré le cri de détresse lancé.

Après le déni, le discrédit

Si certains commentaires associés à la pétition des policières mise en ligne lundi remettaient déjà en question la véracité des témoignages, les doutes les plus odieux sont sans doute ceux de l'animateur de radio André Arthur. Il a affirmé mardi sur les ondes de CHOI Radio X que cette affaire serait une « fabrication », selon lui, car « 200\$ pour une fellation, c'est pas le tarif à Val-d'Or ». D'autres médias ont aussi tenté de disqualifier les affirmations, en détournant le passé des femmes autochtones. « Le système est en train de discréditer ce qu'elles ont vécu, alors qu'elles ont besoin de savoir qu'on les croit », a déploré Viviane Michel jeudi soir, trouvant même le mot « allégation » trop faible pour la situation.

Son épouse craint que le reste de la communauté finisse par les suivre dans le but de réunir les familles. « Ça ne va pas s'arrêter », dit-elle. Le pire, ajoute-t-elle, est que ces familles s'ennuient beaucoup de Québec. « Ici, c'est comme un paradis. Il y a du travail social, de l'aide, des bureaux. Mais là-bas, il y a moins de services. Personne n'était content de déménager. Ils s'ennuient de Québec. Tout le monde est triste là-bas. »

Son mari est d'ailleurs allé visiter les familles installées autour de Toronto récemment. « Il a trouvé une seule famille qui était contente. »

Chhali Gajmer tient le même discours. « À part ça [le permis et la langue], ils disent toujours que la vie est mieux ici. Ils ne vont jamais dire que la vie est meilleure ailleurs qu'à Québec. Il y en a beaucoup qui disent qu'ils vont revenir plus tard au Québec ou à Québec. »

Le Devoir

« On ne leur donne pas la présomption de vérité, alors que les policiers réclament la présomption d'innocence », dit quant à elle Mélissa Blais, chargée de cours à l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM. Elle explique que le « backlash » (« réaction violente ») est presque systématique devant des mouvements sociaux, surtout dans le cas de femmes dévoiant des agressions. Il n'y a pourtant pas plus de fausses allégations dans les cas de violence sexuelle que dans les autres cas d'actes criminels, insiste-t-elle.

D'où l'importance de renforcer la parole des femmes autochtones en se dressant derrière elles, ramène M^{me} Michel. Des vigiles avaient lieu dans au moins quatre autres localités jeudi. D'autres rassemblements sont également prévus à Ottawa et à Québec la semaine prochaine, ainsi qu'une rencontre entre les chefs autochtones et le premier ministre Philippe Couillard.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

La rédaction
Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité
Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement
Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel
Par courriel agenda@ledevoir.com